



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

59^e séance plénière

Lundi 24 novembre 2014, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa. (Ouganda)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 36 de l'ordre du jour

Question de Palestine

Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/69/35)

Rapport du Secrétaire général (A/69/371)

Projets de résolutions (A/69/L.21, A/69/L.22, A/69/L.23 et A/69/L.24)

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai assisté ce matin à la cérémonie organisée à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Je remercie une fois de plus le Comité de ses travaux, et notamment de son travail de sensibilisation sur la question non réglée de Palestine. La proclamation de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien par l'Assemblée générale, dans sa résolution 68/12, traduit le désir de la communauté internationale de voir se conclure les négociations israélo-palestiniennes sur un accord de paix définitif.

Cette année n'a pas apporté les progrès que nous espérons, puisque les pourparlers de paix directs

ont été suspendus. La violence qui s'est déchaînée en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, presque immédiatement après l'échec du dernier cycle de négociations a engendré des dizaines de morts et de blessés parmi les civils et la destruction de biens. Nous devons condamner tous les actes de violence à l'encontre des civils. J'en appelle à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve de calme et de retenue et s'abstiennent de tout acte de provocation et d'incitation.

Je reste préoccupé par l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix. La situation est intenable et ne fait que prolonger l'incertitude, l'instabilité et l'insécurité si préjudiciables aux Palestiniens comme aux Israéliens. Il est essentiel que les parties reprennent les pourparlers et ne ménagent aucun effort pour créer un environnement propice à la reprise de négociations directes. La communauté internationale doit continuer d'aider les parties à surmonter leurs divergences et reviennent à la table des négociations dans un cadre reposant sur des paramètres internationalement reconnus. L'ONU doit assumer un rôle plus déterminant en appuyant les efforts déployés par les parties pour parvenir à un règlement négocié juste et global au Moyen-Orient, sur la base d'une solution à deux États, l'État d'Israël et l'État de Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-64633(F)



Document adapté

Merci de recycler



Enfin, je tiens à saluer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour le rôle crucial qu'elle a continué d'assumer pour soulager les souffrances des populations croissantes de réfugiés palestiniens. Les cycles récurrents de violence et l'insuffisance de fonds ont entravé la capacité de l'Office à assurer des services humanitaires de base. Compte tenu du fait que la plus grande partie des fonds de l'Office provient de contributions volontaires, je réitère avec force mon appel aux États Membres et aux autres partenaires internationaux pour qu'ils redoublent d'efforts et assurent le plein financement du budget de base de l'Office.

Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal, qui va présenter, au nom du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, les projets de résolution A/69/L.21, A/69/L.22, A/69/L.23 et A/69/L.24.

M. Thiaw (Sénégal) : Monsieur le Président, c'est au nom de l'Ambassadeur Fodé Seck que je vais délivrer cette communication.

« Je tiens, pour commencer, à remercier une fois de plus toutes les délégations, et vous personnellement, Monsieur le Président, d'avoir participé activement à la réunion spéciale du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui s'est tenue ce matin pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Les messages et déclarations qui ont été reçus témoignent de la volonté générale de l'ensemble de la communauté internationale, représentée par l'Organisation des Nations Unies, de parvenir à une solution juste et durable de la question de Palestine, qui est de voir deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix.

Il y a un an, l'Assemblée générale a déclaré 2014 « Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien », dans l'espoir que, après la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État observateur en 2012, suite à l'adoption de sa résolution 67/19, cette décision constituerait un nouveau pas dans l'action visant à relancer et à soutenir les négociations entre Israël et la Palestine. Nous avons alors exprimé l'espoir que, aujourd'hui déjà, l'État de Palestine serait un État Membre souverain et indépendant de l'Organisation des Nations Unies.

Toutefois, cet espoir ne s'est pas réalisé. Les préoccupations de l'année dernière, notamment celles suscitées par l'accélération des implantations illégales de colonies de peuplement israéliennes, n'ont pas connu de répit. Au contraire, elles se sont intensifiées. Plutôt que d'enregistrer des progrès dans les négociations directes, nous avons constaté en 2014 une recrudescence de la violence, qui a commencé en Cisjordanie en mai et juin, s'est poursuivie à Gaza au cours de l'été, et, tout récemment, a éclaté autour de l'esplanade des Mosquées à Jérusalem-Est occupée.

Le Comité a dénoncé les opérations militaires musclées qu'Israël avait effectuées en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, qui constituaient des châtiments collectifs. Il a vivement condamné l'usage disproportionné de la force militaire par Israël à Gaza pendant la guerre menée cet été, et il a récemment critiqué les incursions d'extrémistes israéliens et de dirigeants politiques israéliens, dont de hautes personnalités du Gouvernement, dans l'esplanade des Mosquées et toutes les tentatives d'imposer la souveraineté israélienne sur le Haram al-Charif. Parallèlement, le Comité a dénoncé les nombreuses attaques à la roquette en provenance de Gaza ciblant aveuglément des civils israéliens, et a condamné l'attaque odieuse perpétrée la semaine dernière à Jérusalem contre des fidèles israéliens en prière.

Dans ces conditions, toutes les parties qui continuent de s'employer activement à contenir la vague négative de violence, notamment les États-Unis, l'Union européenne, l'Organisation de la coopération islamique, la Ligue arabe et l'Organisation des Nations Unies, méritent nos éloges et l'appui sans réserve de la communauté internationale dans leur action.

Je tiens à saluer les gouvernements des États qui ont reconnu l'État de Palestine et qui sont aujourd'hui au nombre de 135, soit plus des deux tiers des 193 États Membres de l'Organisation, et j'engage instamment les États restants à faire de même. Il s'agit là d'un pas décisif pour mettre fin au conflit et d'un signe d'engagement authentique de la communauté internationale à réaliser une paix juste et durable et à soutenir le peuple palestinien dans l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination.

Au cours de l'année écoulée, notre comité a poursuivi ses travaux pour tirer parti de la dynamique suscitée par l'adoption de la résolution 67/19, qui a relevé le statut de la Palestine à celui d'État observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons vivement soutenu la reprise des négociations pour la solution des deux États. Malgré l'échec du dernier cycle de négociations, celles-ci restent le seul moyen viable de parvenir à un règlement définitif, mais elles doivent se fonder sur des paramètres clairs et un calendrier défini.

L'État de Palestine a accompli de grands progrès cette année en matière d'édification de l'État. Il convient de se féliciter de son adhésion à un certain nombre de conventions et autres instruments internationaux, tout comme de la formation, intervenue après la guerre de Gaza, d'un gouvernement de consensus national, qui s'est engagé à accepter les normes et principes reconnus sur le plan international. Le Comité soutient fermement l'État de Palestine dans l'action qu'il mène pour panser les plaies internes et, en même temps, agir en tant que membre responsable et à part entière de la communauté internationale. Nous prions instamment tous les États Membres de coopérer dans toute la mesure du possible avec le nouveau Gouvernement palestinien.

Notre comité est fermement convaincu que l'Organisation des Nations Unies doit continuer d'assumer sa responsabilité permanente en ce qui concerne la question de Palestine jusqu'à ce qu'elle soit effectivement réglée sous tous ses aspects, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Il demande au Conseil de sécurité de prendre des mesures décisives pour faire appliquer ses propres résolutions relatives à la question de Palestine et s'acquitter pleinement des obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies. Il continuera, pour sa part, de s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale et qui vise à créer le climat international nécessaire pour permettre au peuple palestinien de réaliser ses droits inaliénables.

Dans ce contexte, je voudrais présenter à l'Assemblée les quatre projets de résolution approuvés par le Comité, qui ont été distribués

au titre de ce point de l'ordre du jour, à savoir les projets A/69/L.21, A/69/L.22, A/69/L.23 et A/69/L.24. Ces projets de résolution ont fait l'objet de larges consultations avec les groupes régionaux et ont été approuvés par le Comité. Les trois premiers projets de résolution portent sur les travaux du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat et du programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de l'information. L'Assemblée générale y réaffirme l'importance des mandats qu'elle a confiés à ces entités. Comme par le passé, le Comité entend faire en sorte que les ressources qui lui ont été octroyées soient utilisées de manière rentable.

Qu'il me soit permis d'attirer l'attention sur quelques éléments, notamment les nouveaux, de ces projets de résolution. Comme on le constatera dans le projet de résolution A/69/L.21, qui renouvelle le mandat du Comité, l'Assemblée générale prie la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de lui présenter un rapport sur les coûts économiques de l'occupation, suite aux recommandations formulées au cours de l'un des séminaires du Comité sur l'assistance au peuple palestinien. Nous pensons que cela contribuerait sensiblement à renforcer l'information disponible sur cet important aspect de la question de Palestine.

Dans le deuxième projet de résolution, A/69/L.22, l'Assemblée générale renouvelle le mandat de la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat et prie le Secrétaire général de fournir à la Division les ressources nécessaires pour assurer la mise en oeuvre de toutes les activités prescrites.

Dans le troisième projet de résolution, A/69/L.23, relatif au programme d'information spécial sur la question de Palestine, l'Assemblée générale renouvelle le mandat du Département de l'information et lui demande de poursuivre les initiatives qui contribuent à créer un climat propice au dialogue et aux efforts de paix.

Dans le quatrième projet de résolution, A/69/L.24, intitulé « Règlement pacifique de la question de Palestine », l'Assemblée générale réaffirme sa position au sujet des éléments essentiels d'un tel règlement et fait référence

aux faits nouveaux survenus au cours de l'année écoulée. Elle exprime sa vive préoccupation face à la situation sur le terrain, en particulier la situation humanitaire désastreuse à Gaza suite à la violence de cet été, ainsi qu'à la montée des tensions en Cisjordanie, et particulièrement à Jérusalem-Est occupée.

Dans ce projet de résolution, l'Assemblée appelle à la reprise des négociations, avec l'appui de la communauté internationale, sur toutes les questions relatives au statut permanent. Elle souligne qu'il faut que la communauté internationale renouvelle et intensifie ses efforts à cet égard, et elle engage tous les États et les organisations intergouvernementales à mener des politiques qui assurent le respect des obligations que leur impose le droit international, notamment en ce qui concerne les colonies de peuplement. J'espère que ces dispositions et les autres dispositions du texte recueilleront le ferme soutien de l'Assemblée.

Les quatre projets de résolution que je viens de présenter énoncent des positions, des mandats et des programmes qui sont d'une importance capitale pour l'Organisation s'agissant de la responsabilité permanente qui est la sienne en ce qui concerne le règlement pacifique de la question de Palestine. Le Comité continue d'être pleinement attaché à la cause de la paix entre Israéliens et Palestiniens, sur la base des résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité et conformément au droit international. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Christopher Grima, de Malte, Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui va présenter le rapport du Comité.

M. Grima (Malte), Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur, en ma qualité de Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de présenter à l'Assemblée générale le rapport annuel du Comité (A/69/35). Je vais résumer chacun des chapitres du rapport.

Après l'introduction au rapport, les chapitres II et III portent sur le mandat que l'Assemblée générale

a confié au Comité et sur l'organisation des travaux du Comité pendant l'année écoulée.

Au chapitre IV, le rapport examine la situation en ce qui concerne la question de Palestine, telle que suivie par le Comité. Il donne une description factuelle des faits survenus pendant la période à l'examen, qui allait jusqu'au 6 octobre 2014. Les derniers événements survenus depuis seront présentés dans le prochain rapport.

Le chapitre V énumère les mesures prises par le Comité, y compris la participation du Président du Comité aux débats de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, les déclarations publiées par le Comité ou par son bureau, et la poursuite du dialogue établi entre le Comité et les membres des organisations non gouvernementales. Ce chapitre fournit également des informations sur les différentes réunions et conférences internationales qui ont été organisées par le Comité, ainsi que sur d'autres activités mandatées qui ont été menées par la Division des droits des Palestiniens.

Le chapitre VI présente un aperçu du travail réalisé tout au long de l'année par le Département de l'information en application de la résolution 68/14 du 26 novembre 2013.

Dans le dernier chapitre du rapport figurent les conclusions et recommandations du Comité, dans lesquelles, suite à la guerre qui s'est déroulée à Gaza cet été, le Comité se félicite de la création d'une mission d'établissement des faits par le Conseil des droits de l'homme, qui marque une étape importante vers l'application du principe de responsabilité pour les violations du droit humanitaire et des droits de l'homme. Le Comité se félicite également de la demande adressée au Secrétaire général par les dirigeants palestiniens, tendant à faire en sorte que le territoire de l'État de Palestine occupé soit placé sous un système de protection internationale par les Nations Unies. Il demande par ailleurs au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale de prendre des mesures concrètes pour donner suite aux conclusions des précédentes missions d'établissement des faits.

Toujours dans ce chapitre, le Comité demande à tous les États Membres d'appuyer l'administration de Gaza par un gouvernement de consensus national palestinien dirigé par le Président Mahmoud Abbas, car un tel gouvernement offre l'occasion de stabiliser la situation à Gaza. Le Comité appelle à l'ouverture des points de passage de Gaza pour permettre la circulation

légitime et ininterrompue des personnes et des biens, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et à l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage, car la normalisation de la situation à Gaza réduirait sensiblement les tensions et faciliterait la reprise du processus politique.

Constatant les limites de la formule traditionnelle des négociations bilatérales entre Israéliens et Palestiniens sur le statut final, facilitées par un seul État Membre, le Comité appelle de ses vœux des propositions de formules innovantes susceptibles d'aider à sortir de l'impasse et d'accélérer la fin de l'occupation militaire qu'impose Israël depuis 47 ans et la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, en particulier son droit à un État palestinien indépendant et souverain sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Le Comité prie instamment le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale d'examiner favorablement toutes les propositions.

Le Comité salue l'adhésion de l'État de Palestine à un certain nombre de conventions et traités internationaux et encourage la signature d'autres instruments internationaux, ce qui lui permettrait notamment d'utiliser les mécanismes juridiques internationaux en vigueur pour rendre justice aux victimes palestiniennes et établir les responsabilités.

Convaincu que le développement économique durable ne peut s'établir sous le régime d'occupation israélien actuel, dont le coût annuel pour l'économie palestinienne se chiffrerait à 7 milliards de dollars, le Comité demande à l'Assemblée générale de prévoir la mise en place d'un mécanisme qui permette à l'ONU de justifier ces chiffres.

Le Comité consacrera son programme de réunions et de conférences internationales en 2015 aux thèmes suivants : promouvoir la protection nécessaire du peuple palestinien et faire en sorte qu'Israël réponde des violations qu'il a commises; appeler davantage l'attention de la communauté internationale sur l'évolution de la situation sur le terrain, en particulier concernant les activités d'implantation de colonies; encourager la communauté internationale à prendre des mesures pour mettre fin à toutes les politiques et pratiques israéliennes illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est; examiner les ramifications juridiques du nouveau statut international de l'État de Palestine; et enfin, appeler l'attention sur le sort des prisonniers politiques palestiniens détenus dans les prisons israéliennes.

Le Comité continuera également d'encourager les partenaires de la société civile à travailler de concert avec leurs gouvernements, leurs parlementaires et les autres institutions en vue de gagner leur plein appui en faveur de l'action menée par le Comité et l'ONU tout entière. Le Comité encourage ses membres et observateurs à mobiliser leurs sociétés civiles respectives au niveau national, en particulier les jeunes, et à mettre en place des comités de solidarité avec l'État de Palestine.

Enfin, le Comité estime une nouvelle fois que le programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de l'information a largement contribué à informer les médias et l'opinion publique des problèmes qui se posent et il demande que le programme se poursuive, avec la souplesse nécessaire, en fonction de l'évolution de la question.

Pour terminer, je voudrais formuler l'espoir que le rapport que je viens de présenter aidera l'Assemblée générale dans ses délibérations sur la question de Palestine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole devant l'Assemblée générale, au nom de l'État de Palestine, à l'occasion de cet important débat. En cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je réitère la gratitude du peuple et du Gouvernement palestiniens face à tous les messages de solidarité et d'appui reçus du monde entier.

Nous remercions également le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et son président, l'Ambassadeur Seck, du Sénégal, d'avoir présidé la réunion spéciale du Comité de ce matin et d'avoir présenté les projets de résolution A/69/L.21, A/69/L.22, A/69/L.23 et A/69/L.24 au titre du point 36 de l'ordre du jour, intitulé « Question de Palestine ». Nous remercions par ailleurs le Rapporteur du Comité, l'Ambassadeur Grima, de Malte, d'avoir présenté le rapport annuel du Comité (A/69/35), et les autres membres du Bureau – l'Afghanistan, Cuba, l'Indonésie, la Namibie et le Nicaragua – ainsi que tous les membres et observateurs du Comité pour leur ferme appui de principe à la juste cause de la Palestine.

Nous saluons par ailleurs les efforts déployés par la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat et le Programme d'information spécial sur la question

de Palestine du Département de l'information au cours de l'année écoulée. Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son rapport intitulé « Règlement pacifique de la question de Palestine » (A/69/371), et je réitère notre appréciation pour l'appui fourni par le système des Nations Unies, conformément à la responsabilité qui sera la sienne tant que la question de Palestine n'aura pas été réglée sous tous ses aspects, notamment les efforts de M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, et les efforts inlassables déployés par tous les organismes des Nations Unies en vue de fournir une assistance vitale au peuple palestinien, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNICEF, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation mondiale de la Santé, ONU-Femmes, ONU-Habitat et le Fonds des Nations Unies pour la population, ainsi que d'autres organisations et partenaires internationaux.

L'appui politique, humanitaire, financier et moral fourni depuis des décennies par la communauté internationale contribue à faire vivre le peuple palestinien, notamment les plus de 5 millions de réfugiés palestiniens, qui n'ont pas la possibilité d'exercer leurs droits inaliénables. Nous sommes reconnaissants de l'appui qui nous est fourni, tout en appelant une fois de plus à déployer tous les efforts possibles, conformément à la Charte des Nations Unies, aux résolutions pertinentes et au droit international, pour corriger l'injustice que subit notre peuple depuis beaucoup trop longtemps.

Il y a un an, en dépit des nombreux problèmes et des dures réalités que doit affronter le peuple palestinien, nous nous sommes présentés devant l'Assemblée générale avec un grand espoir. Nous étions au beau milieu d'un énième cycle de négociations de paix, qui avaient repris sous les auspices des États-Unis d'Amérique, et les représentants palestiniens et israéliens s'étaient réunis pour négocier directement grâce aux efforts inlassables du Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, et à l'appui du Comité de suivi sur l'Initiative de paix arabe de la Ligue des États arabes, du Quatuor et des États concernés aux quatre coins de la planète.

En dépit du fait que les négociations durent depuis plus de 20 ans et que la situation s'aggrave sur tous les fronts, les dirigeants palestiniens ont une nouvelle fois accepté de participer de bonne foi au processus de paix, en réaffirmant leur volonté de suivre une démarche politique non violente pour réaliser les droits de leur peuple et la paix. Ils se sont tous mis d'accord sur les objectifs : trouver une solution globale au conflit en réunissant les parties aux fins d'un règlement juste de toutes les questions de fond relatives au statut final – les questions des réfugiés palestiniens, de Jérusalem, des colonies, des frontières, de la sécurité, de l'eau et des prisonniers – et actualiser la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967, en mettant entièrement fin à l'occupation militaire israélienne qui a commencé en 1967 et en réalisant les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination à l'intérieur d'un État de Palestine indépendant, d'un seul tenant, souverain et démocratique, avec Jérusalem-Est pour capitale, afin d'ouvrir un nouveau chapitre de paix, de coexistence et de sécurité entre l'État de Palestine et l'État d'Israël.

Malgré le passage du temps et les tentatives illégitimes d'Israël, Puissance occupante, de créer des faits sur le terrain et d'imposer constamment de nouvelles conditions dans le cadre du processus de paix, le consensus international est resté fermement favorable à la solution des deux États, sur la base des paramètres consacrés il y a plusieurs décennies par les résolutions de l'ONU, des principes de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor.

Un message important ressorti de ce processus a été le fait qu'il ne reste qu'une mince possibilité de réaliser la solution des deux États et qu'il faut saisir cette occasion avant qu'elle ne soit plus viable du tout et impossible à réaliser. La paix entre Palestiniens et Israéliens revêt une importance inestimable non seulement pour ces deux peuples, mais également pour la région et l'ensemble de la communauté internationale, qui portent depuis trop longtemps le fardeau de ce conflit et sont confrontées à la menace constante qu'il pose à la paix et à la sécurité mondiales.

C'est également dans cet esprit que l'Assemblée générale a proclamé l'année 2014 Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien et réitéré son appel à tous les États, au système des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales et à la société civile afin qu'ils déploient tous les efforts possibles pour venir en aide au peuple palestinien et lui permettre

d'exercer ses droits. L'espoir est né que l'élan et la volonté politique nécessaires seraient mobilisés pour réaliser enfin le droit du peuple palestinien à vivre librement sur son territoire et le droit de la Palestine à occuper sa place légitime au sein de la communauté des nations, pour faire ainsi entrer le Moyen-Orient dans une ère nouvelle.

Pourtant, cet espoir s'est évanoui au cours d'une année qui a été marquée par l'effondrement du processus de paix et une détérioration dramatique de la situation du fait des pratiques illégales et destructrices d'Israël, de ses provocations et de ses incitations inconsidérées, de son intransigeance flagrante et de sa mauvaise foi dans le cadre du processus de négociations, autant de facteurs qui ont précipité le conflit dans un abîme, rendant un règlement pacifique plus éloigné que jamais.

La situation actuelle en Palestine occupée est dangereuse. À la suite de la guerre menée par Israël contre la bande de Gaza – la troisième en six ans contre cette partie assiégée de notre territoire – et du fait de l'intensification de la campagne de colonisation illégale d'Israël en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ainsi que de l'oppression et des provocations incessantes d'Israël et des châtiments collectifs infligés au peuple palestinien, les tensions ont atteint leur paroxysme. La violence a connu une escalade, enflammant une situation qui menace d'exploser. On ne saurait trop insister sur l'urgence d'une action internationale pour éviter une déstabilisation totale et les conséquences que cela aurait et pour sauvegarder les perspectives de paix.

À Gaza, le 1,8 million de Palestiniens – enfants, femmes et hommes, dont la majorité sont des réfugiés – restent pris au piège et isolés du fait du blocus israélien illégal, qui en est à sa huitième année, qui affaiblit l'économie et qui est à l'origine d'une pauvreté, d'un chômage, d'une insécurité alimentaire, de problèmes de santé et d'autres problèmes sociaux généralisés. La population civile palestinienne qui y vit continue également d'endurer des souffrances indicibles, causées par les destructions et la catastrophe humanitaire infligées délibérément par l'agression militaire israélienne de juillet et d'août. Le bilan révoltant, humain et matériel, de cette attaque criminelle israélienne est maintenant bien connu. Néanmoins, nous devons rappeler ces faits, car le carnage et la destruction continuent d'avoir des répercussions sur tous les aspects de la vie à Gaza, et les blessures, traumatismes et douleurs profonds dont souffre notre population demeurent ouverts.

Les forces d'occupation israéliennes ont tué plus de 2 180 Palestiniens, des civils pour la grande majorité d'entre eux, y compris 516 enfants et 283 femmes. Elles ont blessé plus de 11 000 personnes, dont 3 000 enfants, laissant des milliers de civils handicapés à vie. Des enfants ont été tués sur la plage alors qu'ils jouaient, à leur domicile, un lieu inviolable, dans des écoles de l'UNRWA, sur des terrains de jeux, dans les bras de leurs parents, qui n'ont pas pu les sauver de l'attaque israélienne.

Environ 1 500 enfants sont devenus orphelins, les mères et les pères n'ayant pas été épargnés, tués notamment par les bombardements israéliens qui ont aplati des maisons abritant des familles entières, comme cela a été le cas à Al-Shujaiyeh, Khuzza'a et Rafah, entre autres zones où Israël mène une politique de la terre brûlée, détruisant des habitations et massacrant allègrement des civils, dévastant des communautés entières et terrorisant l'ensemble de la population. Les traumatismes infligés ont été largement décrits, avec 400 000 enfants environ souffrant de choc psychologique et ayant besoin d'aide, d'après les chiffres fournis par l'UNICEF.

Plus d'un million de personnes ont été déplacées tandis que l'agression israélienne faisait rage à Gaza – le plus grand nombre de Palestiniens déplacés depuis 1967. Des familles inquiètes ont fui leur foyer à la recherche d'un lieu sûr, y compris sous le drapeau des Nations Unies, 290 000 personnes trouvant refuge dans des écoles de l'UNRWA au plus fort du conflit. Cependant, aucun endroit n'était sûr à Gaza. Des écoles de l'UNRWA ont été frappées de manière répétée lors d'attaques israéliennes qui ont tué ou blessé des civils innocents et détruit des installations des Nations Unies, ce qui constitue une violation grave du droit international et porte atteinte à l'immunité du personnel des Nations Unies et à l'inviolabilité de leurs installations.

Le Secrétaire général a décrit ainsi les destructions causées par la Puissance occupante : « kilomètre après kilomètre, une destruction massive » (*S/PV.7281, p. 2*) qui a démoli de nombreux quartiers. Comme indiqué par l'ONU, plus de 100 000 logements palestiniens ont été touchés, y compris 20 000 maisons qui ont été complètement détruites ou endommagées au point de ne plus être habitables, laissant 110 000 personnes sans domicile. Des milliers de mètres d'infrastructures hydrauliques et sanitaires ont été gravement endommagés, ce qui a aggravé la crise de l'eau à Gaza et multiplié les risques de maladies et de propagation de ces

maladies. Les dégâts causés aux réseaux d'électricité, y compris la principale centrale électrique, continuent d'avoir des effets sur tous les aspects de la vie. Soixante-quinze hôpitaux et installations médicales et plus de 100 installations des Nations Unies ont également été endommagées par des frappes israéliennes, et au moins 500 biens économiques et propriétés industrielles ont été détruits, entraînant la perte de moyens de subsistance et aggravant le recul du développement de Gaza. Des sites religieux et historiques ont été détruits et plus de 8 000 munitions non explosées entravent le déblaiement des décombres et la reconstruction et mettent des vies en danger.

Bien que nous attendions les résultats des travaux de la commission d'enquête indépendante du Conseil des droits de l'homme et de la Commission d'enquête du Secrétaire général, il ne fait cependant aucun doute qu'Israël a commis des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui constituent des crimes de guerre lors de son agression militaire de juillet et d'août à Gaza. Nous réaffirmons qu'Israël doit rendre compte de tous ces actes. L'obligation de répondre de ces actes est essentielle pour rendre justice aux victimes, et la justice est elle-même indispensable si l'on veut parvenir un jour à un véritable apaisement et à une réelle réconciliation entre nos deux peuples.

Nous condamnons le refus d'Israël de coopérer avec la Commission d'enquête et le fait qu'il ne cesse d'entraver les efforts internationaux visant à établir les faits et à appliquer le principe de responsabilité. À cet égard, nous considérons que les efforts faits pour veiller au respect du droit international, y compris par la convocation d'une conférence des Hautes Parties contractantes chargée de déterminer les mesures à prendre pour appliquer la Convention dans le territoire palestinien occupé, contribueraient à prévenir de telles agressions à l'avenir et à promouvoir l'application du principe de responsabilité pour ce qui s'est déjà produit.

Pendant ce temps, la situation à Gaza reste terrible. La consolidation du fragile cessez-le-feu continue d'être entravée par le refus d'Israël de reprendre les pourparlers. En outre, malgré l'organisation de la Conférence internationale du Caire sur la Palestine, intitulée « Reconstruire Gaza »; malgré les généreuses annonces d'appui international et les efforts du Gouvernement de consensus national palestinien; et en dépit de l'accord tripartite conclu grâce aux bons offices du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies

pour le processus de paix au Moyen-Orient, Israël continue de faire obstacle à la reconstruction, et la lenteur du relèvement exacerbe les souffrances de notre peuple, dont le sort fait monter la colère à mesure que l'impact de l'agression augmente et que ses souffrances ne sont toujours pas apaisées.

Nous exhortons la communauté internationale à exiger d'Israël, Puissance occupante, qu'il lève totalement son blocus inhumain et autorise l'acheminement rapide de matériaux de construction pour reconstruire Gaza, ainsi qu'un accès humanitaire sans entrave afin d'atténuer les effets du sinistre délibérément infligé à Gaza. Ces exigences sont des obligations qui incombent à la Puissance occupante au titre du droit international humanitaire. Les violations et retards incessants risquent d'avoir de lourdes conséquences, dont une instabilité accrue et un désespoir grandissant parmi la population.

La situation dans le reste de la Palestine occupée, y compris Jérusalem-Est occupée, demeure également critique. Les violations et crimes commis par Israël, y compris les activités de peuplement, les attaques militaires, le fait que des civils palestiniens sont tués ou blessés, l'arrestation de Palestiniens, les actes de provocation, les incitations et les discours de haine des extrémistes religieux et d'agents de l'État, ainsi que les campagnes de terreur menées par des colons israéliens, se sont intensifiés. Les tensions sont très vives et la situation continue de se détériorer.

Même si nous sommes conscients qu'il est urgent d'établir la paix, notamment dans le contexte de l'agitation qui secoue la région, et bien que nous dialoguions avec la communauté internationale pour sortir de l'impasse et mettre fin à près d'un demi-siècle d'occupation militaire, Israël étend et renforce au contraire le contrôle illégitime qu'il exerce sur notre territoire et opprime sans pitié notre peuple, détruisant la solution des deux États, déclenchant un nouveau cycle de violences meurtrières et nous éloignant encore plus de l'objectif de paix.

Jérusalem – une ville sainte pour les trois religions monothéistes et la clef de la paix – est actuellement un reflet douloureux de la consolidation de l'occupation et du rejet flagrant de la paix par Israël. Les tentatives illicites d'Israël visant à modifier la composition démographique, les caractéristiques, l'identité et le statut de Jérusalem occupée, et ses actes de provocation et d'incitation, concernant en particulier le Haram al-Charif, attisent une situation explosive et exacerbent les sensibilités religieuses, alimentant un

conflit religieux dangereux qu'il faut empêcher. Les incursions répétées de colons, d'extrémistes et des forces d'occupation au Haram al-Charif ainsi que les fouilles en cours et le creusement de tunnels menacent l'intégrité, les fondations et le caractère sacré de lieux saints. Des restrictions draconiennes d'accès à la ville, qui touchent aussi bien les Palestiniens musulmans que chrétiens, limitent gravement la liberté de culte et de circulation, tandis que les institutions palestiniennes restent fermées dans cette ville.

À cet égard, nous réaffirmons qu'Al Qods est le coeur de la Palestine. Elle est le centre religieux, politique, social, économique et culturel du peuple palestinien depuis des siècles, et elle le restera. Comme en témoignent les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le consensus international sur le statut de Jérusalem est solide, notamment quant à la non-reconnaissance des revendications israéliennes de souveraineté sur Jérusalem-Est et au fait que Jérusalem-Est est un territoire occupé et reste partie intégrante du territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967. Toutes les mesures israéliennes visant à modifier le statut de la ville – y compris l'élargissement de la Loi fondamentale et les tentatives de modifier le statu quo concernant les lieux saints – sont nulles et non avenues et doivent être abrogées sur-le-champ.

Le consensus international autour du caractère illégal des colonies de peuplement israéliennes en Palestine est tout aussi solide. Et pourtant, Israël poursuit sa campagne de colonisation au mépris des résolutions de l'ONU, du droit international et des requêtes lui demandant de cesser totalement toutes ses activités d'implantation de colonies, y compris à Jérusalem-Est. Le Gouvernement israélien est même allé jusqu'à se moquer de la communauté internationale en clamant que l'occupation n'existait pas et qu'il ne cesserait jamais de bâtir sur nos terres.

En violation flagrante de la quatrième Convention de Genève, des projets de construction de milliers de logements ont été annoncés et lancés l'année dernière par la Puissance occupante, et des milliers d'hectares de terres palestiniennes supplémentaires ont été saisis. Chaque jour, nous voyons se construire des colonies de peuplement israéliennes et s'ériger le mur de l'apartheid, et nous assistons à l'expropriation des terres palestiniennes au nom de divers décrets militaires et autres manigances; à la saisie et à la destruction sauvage d'habitations, notamment par des colons extrémistes; et à des actes flagrants de colonisation, ainsi qu'à des actes

de représailles contre des civils palestiniens. Toutes ces mesures illégales compromettent la contiguïté et l'intégrité territoriales de notre État ainsi que la viabilité de la solution des deux États fondée sur les frontières de 1967, nous rapprochant toujours plus d'une réalité à un seul État, avec tout ce que cela implique.

Ces agissements continuent en outre de provoquer le déplacement forcé de civils palestiniens, ce qui constitue encore une autre violation grave. La Puissance occupante menace désormais des milliers de Bédouins réfugiés en Palestine de déplacements massifs et forcés, les obligeant à abandonner leurs foyers, leurs communautés et leur mode de vie pastoral, tout cela pour faciliter ses desseins d'annexion illégale. La stabilité, la sécurité et la présence des familles palestiniennes à Jérusalem-Est sont elles aussi constamment en péril. Les Palestiniens continuent de voir leurs maisons démolies, leurs droits de résidence à Jérusalem révoqués, et sont victimes d'actes de violence furieuse, de discrimination et de racisme virulent de la part d'extrémistes israéliens qui poursuivent leurs attaques contre les Palestiniens, – meurtres, agressions et tentatives d'enlèvement d'enfants –, ainsi que contre les lieux saints, musulmans et chrétiens, ce qui déstabilise gravement la ville.

Israël continue de procéder chaque jour à des raids militaires, attaquant violemment, tuant et blessant des civils palestiniens, saccageant et détruisant les habitations et les biens des Palestiniens. De sévères restrictions à la liberté de circulation continuent d'être imposées à toute la population, tel un châtement collectif, tandis que les forces d'occupation continuent de protéger et d'aider les colons extrémistes, qui commettent en toute impunité des actes de violence et de terreur à l'encontre des civils palestiniens. Ces raids permettent en outre à Israël de réprimer toute opposition à l'occupation et de poursuivre l'arrestation et la détention de Palestiniens. Au total, plus de 6 000 Palestiniens, y compris des enfants de 12 ans, des femmes, des hommes et des parlementaires, sont aujourd'hui emprisonnés par Israël dans des conditions effroyables, subissant des traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi que des actes de torture, sans parler du manque d'hygiène et d'autres violations de leurs droits les plus fondamentaux.

Nous condamnons toutes les actions illégales de ce genre menées par Israël, et appelons la communauté internationale à condamner fermement ces violations et à exiger leur cessation immédiate. Tout le monde reconnaît que la situation est totalement intenable. Si

l'on n'y remédie pas, les choses ne resteront pas en l'état et échapperont à tout contrôle, avec de graves conséquences. Une intervention internationale responsable est requise d'urgence pour mettre un terme à ce conflit de longue date et pour éloigner les parties du bord du gouffre.

La crise à laquelle les Palestiniens sont confrontés a atteint des proportions telles qu'elle met en péril leur existence même. Que ce soit sous l'occupation ou au sein de la diaspora – puisque l'instabilité régionale, et notamment le conflit en Syrie et ses répercussions au Liban et en Jordanie, a de graves retombées sur la communauté des réfugiés palestiniens – notre peuple se heurte à des difficultés gigantesques et croissantes, qui sont toutes le résultat de la grave injustice qu'il a subie lors de la Nakba de 1948 et ultérieurement. Le fait qu'il ait été déplacé et dépossédé, génération après génération, et qu'il continue de se voir priver de ses droits inaliénables est une injustice qui fait souffrir non seulement notre peuple et la région du Moyen-Orient, mais également l'ensemble de la communauté internationale, pour laquelle ce conflit reste une source de honte et une menace à la paix et à la sécurité internationales.

La communauté internationale, et surtout le Conseil de sécurité, doit maintenir une position ferme et faire clairement comprendre à Israël, Puissance occupante, qu'elle ne tolérera plus les entraves à une solution pacifique. Les paramètres de cette solution sont connus depuis longtemps et approuvés par la communauté internationale, et ils se fondent sur le droit international et les principes de la justice. Le Conseil de sécurité doit faire respecter ses résolutions et s'acquitter de ses responsabilités afin de concourir à mettre un terme à cette situation illégale. Il doit prendre conscience de ses vastes et dangereuses dimensions politiques, religieuses et sécuritaires. Cela suppose notamment de donner suite rapidement et de manière responsable à l'initiative que nous avons présentée au Conseil de sécurité afin de fixer une échéance pour mettre fin à l'occupation et trouver une solution globale et juste à toutes les questions fondamentales permettant au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination, y compris de créer un État de Palestine indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières d'avant 1967, et garantissant un règlement équitable de la question des réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III).

Désamorcer la situation et bâtir un avenir politique crédible doivent être la priorité. Il faut contraindre Israël à se conformer au droit, à s'engager sur la voie de la paix et à négocier de bonne foi. Sinon, les négociations n'aboutiront jamais. Si Israël maintient son intransigeance, alors il devra répondre de ses actes, et d'autres méthodes politiques et juridiques non violentes devront immédiatement être envisagées pour faire en sorte qu'Israël obéisse et pour fournir une protection au peuple palestinien, et ce, tant que l'occupation persistera. Il est manifeste que les méthodes et les efforts déployés jusqu'ici n'ont pas réussi à faire respecter le droit et les droits de l'homme ni à instaurer la paix et la justice tant attendues.

On ne peut quantifier la part de l'espoir dans la persévérance humaine. Mais, les conséquences de la perte d'espoir sont tout aussi inimaginables. Nous appelons la communauté internationale à ne pas laisser les Palestiniens perdre espoir. Comme le regretté Président Arafat l'a déclaré devant l'Assemblée, il y a 40 ans ce mois-ci : « Ne laissez pas le rameau d'olivier tomber de ma main » (A/PV.2282, par. 82).

Depuis des décennies, notre peuple est soutenu par une foi profonde dans le droit international et les engagements de la communauté internationale en faveur d'un règlement juste de sa situation. Nous réitérons donc nos appels à la communauté internationale aujourd'hui. Nous sommes attachés à la paix, comme l'a affirmé le Président Abbas du haut de cette tribune et comme il est affirmé dans le programme du Gouvernement d'union nationale palestinien. Nous demandons à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et à tous les États Membres de se montrer à la hauteur de leurs responsabilités et de leurs engagements et de nous aider à mettre fin à l'effusion de sang et aux souffrances.

Après près de sept décennies, il est temps de mettre enfin un terme à ce conflit tragique et de permettre au peuple palestinien de connaître la justice, la paix, la sécurité, la dignité humaine, et, enfin, la liberté, à l'instar de tous les autres peuples de la planète.

M. Prozor (Israël) (*parle en anglais*) : Je me présente devant le monde en fier représentant de l'État d'Israël et du peuple juif. Je me présente devant cette Assemblée la tête haute, sachant que la vérité et la moralité sont de mon côté. Et pourtant, j'ai pleinement conscience, ce faisant, qu'aujourd'hui, à l'Assemblée, la vérité sera déformée et la moralité balayée. Le fait est que lorsque les membres de la communauté internationale évoquent le conflit israélo-palestinien, un brouillard

épais se forme, qui assombrit toute logique et toute clarté morale. Le résultat n'est pas de la realpolitik, c'est de la « surrealpolitik ».

L'obsession que le monde nourrit à l'égard du conflit israélo-palestinien est une injustice pour les dizaines de millions de victimes de la tyrannie et du terrorisme au Moyen-Orient. À l'heure où nous parlons, des yézidis, des bahaïs, des Kurdes, des chrétiens et des musulmans sont exécutés et expulsés par des extrémistes radicaux, à raison de 1 000 personnes par mois. Combien de résolutions l'Assemblée a-t-elle adoptées la semaine dernière pour s'attaquer à cette crise? Et combien de sessions extraordinaires a-t-on convoqué? Zéro. Qu'est-ce que cela nous dit du souci de la communauté internationale pour la vie humaine? Pas grand-chose, mais cela en dit long sur son hypocrisie.

Je me présente devant cette Assemblée pour dire la vérité. Sur les 300 millions d'Arabes présents au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, moins de 0,5 % sont réellement libres, et ils sont tous citoyens d'Israël. Les Arabes israéliens sont parmi les Arabes les plus instruits du monde. Ils sont nos médecins et nos chirurgiens éminents, ils sont élus à notre Parlement et ils servent en qualité de juges à la Cour suprême. Des millions d'hommes et de femmes du Moyen-Orient seraient heureux d'avoir ces possibilités et ces libertés. Il n'en reste pas moins qu'un pays après l'autre viendra à cette tribune aujourd'hui et critiquera Israël – le petit îlot de démocratie dans une vaste région en proie à la tyrannie et à l'oppression.

Notre conflit n'a jamais porté sur la création d'un État palestinien. Il a toujours concerné l'existence de l'État juif. Il y aura 67 ans cette semaine, le 29 novembre 1947, l'ONU a voté en faveur de la partition du pays en un État juif et un État arabe. Les Juifs ont dit oui; les Arabes ont dit non, mais ils ne se sont pas contentés de dire non. L'Égypte, la Jordanie, la Syrie, l'Iraq, l'Arabie saoudite et le Liban ont lancé une guerre d'extermination contre notre nouvel État. Voilà la vérité historique que les Arabes cherchent à déformer. Les erreurs historiques des Arabes continuent de se faire sentir, en termes de vies perdues suite à la guerre, de vies gâchées à cause du terrorisme et de vies marquées par les intérêts politiques étroits des Arabes.

Selon l'Organisation des Nations Unies, environ 700 000 Palestiniens ont été déplacés au cours de cette guerre, engagée par les Arabes eux-mêmes. Dans le même temps, quelque 850 000 Juifs ont été forcés de fuir les pays arabes. Comment se fait-il

que, 67 ans plus tard, le déplacement des Juifs ait été complètement oublié par cette institution, alors que le déplacement des Palestiniens fait l'objet d'un débat annuel? La différence, c'est qu'Israël a fait tout son possible pour intégrer les réfugiés juifs à la société. Les Arabes ont fait exactement le contraire. La pire oppression du peuple palestinien a lieu dans les pays arabes. Dans la plupart des pays du monde arabe, les Palestiniens se voient refuser la naturalisation et sont victimes d'une forte discrimination. Ils n'ont pas le droit de posséder des terres ni d'exercer certaines professions. Et pourtant, aucun – pas un – de ces crimes n'est mentionné dans les projets de résolution dont sont saisis les membres de l'Assemblée.

Si l'Assemblée se souciait vraiment du sort du peuple palestinien, il y aurait un projet de résolution, ne serait-ce qu'un seul, sur les milliers de Palestiniens tués en Syrie. Et si elle se souciait vraiment des Palestiniens, il y aurait au moins un projet de résolution pour dénoncer le traitement des Palestiniens dans les camps de réfugiés au Liban. Mais il n'y en a pas. La raison en est que le débat d'aujourd'hui a pour objet non pas de parler en faveur de la paix ou de défendre le peuple palestinien, mais de dénoncer Israël. Ce n'est rien de plus qu'une campagne de haine et un festival anti-Israël.

Les pays européens prétendent défendre la liberté, l'égalité et la fraternité, mais rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. J'entends souvent les dirigeants européens proclamer qu'Israël a le droit d'exister à l'intérieur de frontières sûres. C'est bien joli, tout ça, mais je dois dire que c'est tout aussi absurde que si je proclamais ici que la Suède a le droit d'exister à l'intérieur de frontières sûres. Lorsqu'il s'agit de questions de sécurité, Israël a appris à ses dépens que nous ne pouvons compter sur les autres, et certainement pas sur l'Europe.

En 1973, pendant la fête de Yom Kippour, le jour le plus saint du calendrier juif, les pays arabes voisins ont lancé une attaque contre Israël. Dans les heures qui ont précédé le début de la guerre, Golda Meir, qui était alors Premier Ministre, a pris la décision difficile de ne pas lancer d'attaque préventive. Le Gouvernement israélien savait que si nous lancions une attaque préventive, nous perdriions le soutien de la communauté internationale. À mesure que les armées arabes avançaient sur tous les fronts, la situation en Israël devenait catastrophique. Le nombre de victimes augmentait et nous commençons à manquer dangereusement d'armes et de munitions. En cette heure de détresse, le Président des États-Unis,

Richard Nixon, et le Secrétaire d'État, Henry Kissinger, ont accepté d'envoyer des avions Galaxy transportant des chars et des munitions pour réapprovisionner nos troupes. Le seul problème était que les avions Galaxy avaient besoin de se ravitailler en route vers Israël.

Nous étions encerclés par les États arabes et notre existence même était menacée, et pourtant, l'Europe n'était pas même disposée à permettre le ravitaillement des avions. Les États-Unis sont intervenus à nouveau et ont négocié pour que les avions soient autorisés à faire escale aux Açores à cette fin. Le Gouvernement et le peuple israéliens n'oublieront jamais que, lorsque notre existence même était en jeu, un seul pays est venu à notre secours, les États-Unis d'Amérique. Israël est las des vaines promesses des dirigeants européens. Le peuple juif a bonne mémoire. Nous n'oublierons jamais que l'Europe nous a abandonnés dans les années 1940. Elle nous a abandonnés en 1973. Et elle nous abandonne aujourd'hui encore.

Chaque parlement européen, qui a voté d'une manière prématurée et unilatérale en faveur de la reconnaissance d'un État palestinien, donne aux Palestiniens exactement ce qu'ils veulent, à savoir le statut d'État sans la paix. En leur donnant le statut d'État sans la paix, ils récompensent des mesures unilatérales et anéantissent toute chance d'amener les Palestiniens à négocier, à faire des compromis ou à renoncer à la violence. Le message qu'ils font passer est que l'Autorité palestinienne peut constituer un gouvernement dans lequel siègent des terroristes et inciter à la violence contre Israël sans qu'il y ait aucune conséquence.

Les nations européennes sont en train de durcir la position des Palestiniens et de leur donner exactement ce qu'ils veulent – un statut d'État sans la paix. La Suède a été le premier État membre de l'Union européenne à reconnaître officiellement l'État palestinien. On peut se demander pourquoi le Gouvernement suédois tenait tant à prendre une telle mesure. S'agissant des autres conflits dans notre région, le Gouvernement suédois appelle à des négociations directes entre les parties, mais pour les Palestiniens – surprise, surprise – ils déroulent le tapis rouge. La Secrétaire d'État suédoise aux affaires étrangères, M^{me} Söder, pense peut-être qu'elle est ici pour célébrer la soi-disant reconnaissance historique décidée par son gouvernement, alors qu'en réalité, ce n'est rien de plus qu'une erreur historique. Même si le Gouvernement suédois accueille la cérémonie du prix Nobel, sa campagne politique cynique visant à apaiser les Arabes en vue d'obtenir un siège au Conseil

de sécurité n'a rien de noble. Les pays qui siègent au Conseil de sécurité doivent faire preuve de bon sens, de tact et de sensibilité. Or, le Gouvernement suédois n'a nullement fait montre de bon sens, de tact ou de sensibilité; il n'a fait preuve que de non-sens.

Israël a appris à ses dépens qu'écouter la communauté internationale peut avoir des conséquences dévastatrices. En 2005, nous avons unilatéralement démantelé toutes les colonies et retiré tous nos citoyens de la bande de Gaza. Cela nous a-t-il rapproché de la paix? Pas du tout. Cela a permis à l'Iran d'envoyer ses sbires terroristes établir un bastion de terreur à nos portes. Je peux assurer l'Assemblée que nous ne ferons pas deux fois la même erreur. S'agissant de notre sécurité, nous ne pouvons compter sur les autres et d'ailleurs nous nous y refusons; Israël doit être en mesure de se défendre par lui-même.

L'État d'Israël est la terre de nos ancêtres. C'est la terre de nos ancêtres Abraham, Isaac et Jacob. C'est la terre où Moïse a conduit le peuple juif, où David a construit son palais, où Salomon a construit le Temple juif et où Ésaïe a eu la vision de la paix éternelle. Voilà des milliers d'années que les Juifs vivent de manière ininterrompue sur la terre d'Israël. Nous y sommes restés pendant la montée et la chute des empires assyrien, babylonien, grec et romain. Nous y sommes restés pendant des siècles de persécutions, d'expulsions et de croisades. Le lien entre le peuple juif et la terre juive ne peut être rompu. Rien ne peut changer cette simple vérité – Israël est notre patrie et Jérusalem est notre capitale éternelle.

Dans le même temps, nous sommes conscients que Jérusalem revêt une signification particulière pour d'autres religions. Sous la souveraineté israélienne, tout le monde, – je répète –, toutes les personnes, quelles que soit leur religion ou leur nationalité, peuvent visiter les Lieux saints de la ville. Nous entendons qu'il en demeure ainsi. Les seuls qui essaient de changer le statu quo sur le mont du Temple sont les dirigeants palestiniens. Le Président Abbas dit à son peuple que les Juifs sont en train de contaminer le mont du Temple. Il a appelé à l'organisation de jours de colère et exhorté les Palestiniens à empêcher par « tous les moyens nécessaires » les Juifs de se rendre sur le mont du Temple. Ces propos sont aussi inadmissibles qu'irresponsables. On n'a pas besoin d'être catholique pour aller au Vatican et on n'a pas besoin d'être juif pour se rendre au Mur occidental. Or, certains Palestiniens appellent de leurs vœux le jour où seuls les musulmans

pourront aller sur le mont du Temple. La communauté internationale prête assistance à des extrémistes et à des fanatiques. Ceux qui prêchent la tolérance et la liberté religieuse devraient avoir honte. Israël ne permettra jamais ce genre d'exclusion. Nous veillerons à ce que toutes les personnes, de toutes les religions, aient accès aux Lieux saints, pour toujours.

Personne ne veut plus la paix qu'Israël. Il n'est nul besoin d'expliquer l'importance de la paix à des parents qui ont envoyé leur enfant défendre notre patrie. Personne n'est plus conscient des enjeux du succès ou de l'échec que nous, les Israéliens. Le peuple d'Israël a versé trop de larmes et enterré trop de fils et de filles. Nous sommes prêts à faire la paix, mais nous ne sommes pas naïfs. La sécurité d'Israël est primordiale. Seul un Israël fort et en sécurité peut parvenir à une paix globale.

Le mois passé aurait dû convaincre tout le monde qu'Israël a des besoins immédiats et pressants en matière de sécurité. Au cours de ces dernières semaines, des terroristes palestiniens ont attaqué à l'arme à feu ou à l'arme blanche plusieurs de nos concitoyens et à deux reprises, ont foncé avec leur voiture sur une foule de piétons. Il y a quelques jours seulement, des terroristes armés de haches et d'un arme à feu ont attaqué sauvagement des fidèles juifs pendant la prière du matin. Nous en sommes au point où les Israéliens ne sont même pas à l'abri du terrorisme dans le sanctuaire qu'est une synagogue. Ces attaques ne viennent pas de nulle part. Elles sont le résultat d'années d'endoctrinement et d'incitation. Un proverbe juif nous enseigne que la mort et la vie sont au pouvoir de la langue.

En tant que Juif et en tant qu'Israélien, je sais avec la plus grande certitude que lorsque nos ennemis disent qu'ils veulent nous attaquer, ils ne plaisantent pas. La Charte génocide du Hamas appelle à la destruction d'Israël et au meurtre de Juifs partout dans le monde. Cela fait des années que le Hamas et d'autres groupes terroristes envoient des kamikazes dans nos villes, lance des roquettes sur nos villes et dépêche des terroristes enlever et assassiner nos concitoyens. Et qu'en est-il de l'Autorité palestinienne? Elle mène une campagne systématique d'incitation. Dans les écoles, on enseigne aux enfants que la Palestine s'étendra du Jourdain à la mer Méditerranée. Dans les mosquées, les chefs religieux répandent d'ignobles diffamations en accusant les Juifs de détruire les lieux saints musulmans. Dans les stades, nous voyons des équipes qui portent le nom de terroristes. Dans les journaux, des caricatures exhortent

les Palestiniens à lancer des attaques terroristes contre les Israéliens. Dans la plupart des régions du monde, les enfants grandissent en regardant les dessins animés de Mickey Mouse, en train de chanter et de danser. Les enfants palestiniens grandissent aussi en regardant Mickey Mouse, mais à la télévision nationale palestinienne, un personnage déguisé en Mickey Mouse, affublé d'une ceinture d'explosifs, danse et chante en disant « Mort à l'Amérique et mort aux Juifs ».

Je mets au défi les représentants de se tenir debout dans cette salle aujourd'hui et de faire quelque chose de constructif pour une fois – de dénoncer publiquement la violence, de dénoncer l'incitation et de dénoncer la culture de la haine. Nombreux sont ceux qui pensent qu'au fond, ce conflit est un combat entre Juifs et Arabes, entre Israéliens et Palestiniens. Ils se trompent. Le combat dont nous sommes témoins est un combat entre ceux qui sanctifient la vie et ceux qui célèbrent la mort. Après l'attaque sauvage lancée contre une synagogue à Jérusalem, il y a eu des éclats de joie dans les villes et les villages palestiniens. Les gens dansaient dans les rues et distribuaient des bonbons. De jeunes hommes posaient avec des haches, les haut-parleurs des mosquées diffusaient des messages de félicitations et l'on a rendu hommage aux terroristes comme s'ils étaient des martyrs et des héros. Ce n'était pas la première fois qu'on pouvait voir les Palestiniens célébrer le meurtre de civils innocents. Nous les avons vus se réjouir après chaque attentat terroriste contre des civils israéliens. Ils sont même descendus dans les rues pour célébrer l'attaque du 11 septembre contre le World Trade Center ici dans la ville de New York. Imaginez le type d'État qu'une telle société engendrerait. Le Moyen-Orient a-t-il vraiment besoin d'une autre « terrocratie »? Certains membres de la communauté internationale se rendent complices de sa création.

Ce matin, quand nous sommes arrivés à l'Organisation des Nations Unies, nous sommes passés près des drapeaux de tous les 193 États Membres. Quand on prend le temps de compter, on constate qu'il y a 15 drapeaux avec un croissant, 25 drapeaux avec une croix et un seul drapeau, rien qu'un seul, avec l'étoile de David. Parmi toutes les nations du monde, il n'y a qu'un État, un seul petit État, un État-nation pour le peuple juif. Certains estiment que c'est un État de trop. Alors que je me tiens devant l'Assemblée aujourd'hui, je me souviens de toutes les années durant lesquelles le peuple juif a payé de son sang l'ignorance et l'indifférence du monde. Cette période est révolue. Nous ne nous excuserons jamais d'être un peuple libre et indépendant au sein de

notre État souverain. Nous ne nous excuserons jamais de nous défendre.

Aux nations qui continuent de laisser les préjugés l'emporter sur la vérité, je dis, « J'accuse ». Je les accuse d'hypocrisie, de duplicité et d'offrir une légitimité à ceux qui cherchent à détruire notre État. Je les accuse de parler du droit de légitime défense d'Israël en théorie, tout le niant en pratique. Et je les accuse d'exiger d'Israël des concessions quand ils ne demandent rien aux Palestiniens. Face à de telles offenses, le verdict est clair : elles ne sont pas pour la paix ni pour le peuple palestinien. Elles sont tout simplement contre Israël.

Les membres de la communauté internationale ont un choix à un faire. Ils peuvent reconnaître Israël en tant qu'État-nation du peuple juif, ou alors permettre aux dirigeants palestiniens de nier notre histoire, sans aucune conséquence. Ils peuvent publiquement proclamer que la revendication du droit au retour n'a aucune chance, ou alors permettre que cette revendication demeure le principal obstacle à tout accord de paix. Ils peuvent s'employer à mettre fin à l'incitation du côté palestinien, ou alors regarder sans rien faire la haine et l'extrémisme s'enraciner pour des générations et des générations. Ils peuvent reconnaître prématurément un État palestinien, ou bien encourager l'Autorité palestinienne à rompre son pacte avec le Hamas et à reprendre les pourparlers directs. Le choix leur appartient. Ils peuvent continuer de faire dévier les Palestiniens du bon chemin, ou bien alors ouvrir la voie à une paix réelle et durable.

M. Alyas (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique. Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de votre sage direction des travaux de l'Assemblée générale. En je sais gré, également au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de son exposé, et au Rapporteur du Comité de sa présentation du rapport de ce dernier (A/69/35).

J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, date à laquelle la communauté internationale vient réaffirmer son attachement aux droits du peuple palestinien et sa détermination de mettre fin à l'injuste occupation israélienne des Palestiniens et autres Arabes vivant sous l'occupation.

Il y a près de deux ans l'Assemblée, en adoptant la résolution 67/19, a reconnu la Palestine en tant qu'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. L'adoption de cette résolution et le soutien écrasant qu'elle a reçu sont apparus comme un jalon important dans le sens de la rectification d'un préjudice historique, et comme un jalon important pour montrer à Israël que le statu quo actuel qu'il s'efforce de maintenir n'est pas acceptable par la communauté internationale.

L'année dernière, la communauté internationale s'est ralliée dans son ensemble derrière le processus de négociations visant à mettre fin à l'occupation israélienne et à parvenir à une paix durable fondée sur la solution des deux États. Ce soutien et ces efforts auraient pu mettre fin à l'agression contre le peuple palestinien depuis des décennies si ce n'était l'intransigeance d'Israël. Les négociations se sont achevées avant même de commencer du fait du refus catégorique d'Israël non seulement de faire des concessions mais aussi de se conformer à ses obligations au titre du droit international, à savoir, notamment, mettre fin aux activités de peuplement, démanteler les colonies, démolir le mur de l'apartheid, lever le blocus imposé à Gaza, mettre un terme à l'usage excessif et meurtrier de la force contre des civils innocents, mettre fin aux politiques de déplacement forcé et d'expulsion forcée de civils, à la démolition des maisons et à l'expropriation des biens, libérer les détenus arrêtés sans qu'aucune charge soit retenue contre eux et poursuivre les colons israéliens extrémistes et terroristes.

L'Organisation de la coopération islamique tient Israël responsable de toutes ces violations du droit international et appelle la communauté internationale à demander des comptes à Israël et à le contraindre à renoncer à ces pratiques et à ces politiques illégales et injustes. Nous le tenons aussi responsable de l'escalade en cours à Al-Qods du fait des mesures sans précédents visant la mosquée Al-Aqsa, entre autres le fait criminel de fermer la mosquée et d'en interdire l'entrée aux fidèles voulant aller y prier, outre l'assaut donné contre les lieux par des soldats israéliens et des colons.

Il y a aussi une autre évolution tout aussi alarmante : le projet de loi adopté dernièrement par le Gouvernement israélien tendant à définir Israël comme un État juif. Nous considérons ce projet de loi comme discriminatoire à l'encontre des habitants arabes et des non-juifs, consacrant de la sorte la division en créant deux catégories de citoyens; les Juifs, citoyens

de première classe, et les citoyens de deuxième classe, c'est-à-dire les non-Juifs. Le monde ne saurait accepter qu'Israël institutionnalise la discrimination et le racisme qu'il applique dans les territoires qu'il occupe.

Il est temps de mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires arabes. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer l'action menée au Conseil de sécurité pour fixer un échéancier pour la fin de l'occupation de la Palestine et des territoires arabes, le retrait et le retour aux frontières du 4 juin 1967, des progrès tangibles vers la mise en oeuvre de la solution des deux États et l'octroi de l'indépendance au peuple palestinien. La communauté internationale dans son ensemble reconnaît l'importance du principe d'autodétermination et le moment est venu de le mettre en application.

M. Masood Khan (Pakistan), Vice-Président, assume la présidence.

Que le représentant israélien parle aujourd'hui de faits n'ayant aucun lien avec la question à l'examen aujourd'hui est étonnant, mais pas tant que cela, étant donné qu'Israël modifie et déforme tous les jours les faits dans la volonté de convaincre la communauté internationale du contraire. Il est étonnant aussi que le représentant israélien attaque la Suède pour ses positions courageuses au lieu d'exhorter son gouvernement à respecter les obligations qu'il a souscrites au plan international et le droit international. Et il est étonnant que le représentant israélien se vante de ce qu'il appelle liberté, indépendance et démocratie dans son pays, et ce aux dépens des droits bafoués d'un autre peuple qui vivait en Palestine avant l'agression israélienne.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne.

M. Mayr-Harting (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays membre du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne appuie pleinement les efforts de paix conduits par les États-Unis et souligne que ces efforts ne doivent pas rester vains. Nous sommes convaincus que le contexte régional et la situation à Gaza rendent plus que jamais nécessaire la solution au

conflit israélo-palestinien prévoyant deux États. Nous exhortons les deux parties à reprendre des négociations constructives afin de parvenir à un accord de paix global reposant sur une solution à deux États. Le seul moyen de régler le conflit consiste à trouver un accord permettant de mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967, de mettre fin à toutes les revendications et de répondre aux aspirations des deux parties. Une réalité à un seul État ne serait pas compatible avec ces aspirations.

L'Union européenne rappelle qu'une solution durable au conflit doit être trouvée sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du mandat de la Conférence de Madrid, notamment le principe de l'échange de terres contre la paix, de la Feuille de route, des accords conclus précédemment par les parties et de l'Initiative de paix arabe, et de la coexistence, dans la reconnaissance mutuelle, de l'État d'Israël et d'un État indépendant de Palestine démocratique, contigu, souverain et viable, dans la paix et la sécurité. Nous estimons que l'existence de paramètres clairs définissant la base de négociation est déterminante pour le succès de ce processus. L'Union européenne a fait connaître et continuera de défendre activement sa position s'agissant des paramètres dans le cadre des conclusions du Conseil européen de décembre 2009 et de décembre 2010 et dans la déclaration faite par l'Union européenne au Conseil de sécurité le 21 avril 2011 (voir S/PV.6520). Sur cette base, l'Union européenne est disposée à œuvrer avec les États-Unis et les autres partenaires à une initiative visant à relancer les négociations de paix, sur la base des paramètres suivants.

Il faut parvenir à un accord sur les frontières des deux États, fondé sur les lignes de démarcation du 4 juin 1967, avec les échanges de terres équivalentes qui pourront éventuellement être décidés de concert entre les parties. L'Union européenne ne reconnaîtra les modifications apportées aux frontières d'avant 1967, y compris concernant Jérusalem, que lorsqu'elles auront donné lieu à un accord entre les parties. Il faut des dispositifs de sécurité qui, du point de vue des Palestiniens, garantissent le respect de leur souveraineté et prouvent que l'occupation est terminée, et, du point de vue des Israéliens, protègent leur sécurité, empêchent la résurgence du terrorisme et permettent de faire face efficacement aux menaces à la sécurité, y compris les menaces nouvelles, vitales, que connaît la région. Il faut trouver une solution juste, équitable, et réaliste agréée par tous sur la question des réfugiés. Les aspirations des deux parties en ce qui concerne Jérusalem doivent être satisfaites. Une voie doit être trouvée par la négociation

afin de régler le statut de Jérusalem en tant que futur capitale des deux États.

Préserver la viabilité de la solution des deux États doit rester une priorité. La tournure des événements sur le terrain rend la perspective d'une solution à deux États de plus en plus inatteignable. L'Union européenne, réaffirmant l'engagement qu'elle a pris de mettre en œuvre les conclusions du Conseil européen en date de mai et décembre 2012, ainsi que l'applicabilité du droit international humanitaire et des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, appelle Israël à mettre fin à l'expansion continue des colonies de peuplement, qui menace gravement la solution des deux États, et à mettre un terme aux actes de violence commis par les colons, à l'aggravation des conditions de vie des Palestiniens dans la zone C, aux démolitions – y compris de projets financés par l'Union européenne –, aux expulsions et aux transferts forcés. Un changement radical de politique s'impose relativement à cette évolution négative si l'on ne veut pas risquer de voir s'évanouir à jamais la solution des deux États.

L'Union européenne est également gravement préoccupée par la montée des tensions et la violence croissante sur le terrain. Nous condamnons tous les attentats terroristes récents et exprimons nos condoléances pour tous ceux qui ont perdu la vie. Nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de toute action de nature à aggraver la situation, que ce soit par l'incitation, la provocation, le recours excessif à la force ou les représailles. L'Union européenne appelle tous les dirigeants politiques de toutes les parties à travailler de concert en prenant des mesures visibles aux fins d'une désescalade de la situation. À cet égard, nous sommes particulièrement préoccupés par les événements inquiétants et la récurrence des violents affrontements qui se sont produits sur l'esplanade des Mosquées/mont du Temple. Nous appelons au plein respect des lieux saints. Toute modification du statu quo ne pourrait qu'avoir des effets profondément déstabilisateurs. L'Union européenne reconnaît pleinement le rôle de gardien des lieux saints de l'islam qu'a la Jordanie à Jérusalem et elle se félicite de la réunion tripartite tenue à Amman le 13 novembre entre le roi Abdallah II ibn Al Hussein, le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, et le Premier Ministre israélien, M. Netanyahu, où des mesures concrètes visant à apaiser la situation ont été convenues. Nous comptons sur une mise en œuvre rapide et efficace de ces mesures.

Toute action remettant en question les engagements énoncés en faveur d'une solution négociée est à éviter. L'Union européenne déplore vivement et dénonce fermement la récente expropriation de personnes de leurs terres près de Bethléem, les annonces récentes portant sur des projets de construction de nouvelles colonies de peuplement, en particulier à Givat Hamatos, Ramat Shlomo, Har Homa et Ramot, ainsi que les projets visant à déplacer des populations de bédouins en Cisjordanie, de même que la poursuite des démolitions, y compris de projets financés par les États membres de l'Union européenne. Nous exhortons Israël à revenir sur ces décisions, qui sont contraires au droit international et menacent directement la solution des deux États. Les récentes activités de construction de colonies à Jérusalem-Est remettent gravement en question la possibilité que Jérusalem devienne la future capitale des deux États. Rappelant que les colonies de peuplement sont illégales au titre du droit international, l'Union européenne et ses États membres ont toujours à cœur de veiller à ce que les lois en vigueur dans l'Union européenne et les accords bilatéraux applicables aux produits des colonies continuent d'être pleinement et efficacement mis en œuvre. Nous surveillons de près la situation et ses incidences au sens large et restons prêts à prendre de nouvelles mesures afin de préserver la viabilité de la solution des deux États.

L'Union européenne souligne sa préoccupation face à la situation humanitaire lamentable dans la bande de Gaza, à laquelle il reste nécessaire d'apporter une réponse adéquate en rétablissant d'urgence les infrastructures et services de base. Nous nous félicitons des promesses faites par la communauté internationale pour la reconstruction de Gaza. Compte tenu des besoins urgents de la population gazaouie, toutes ces promesses devraient être promptement honorées. L'Union européenne exhorte les parties à mettre pleinement en œuvre les mécanismes temporaires de surveillance et de vérification des matériaux de reconstruction négociés par l'ONU, Israël et l'Autorité palestinienne, ce qui serait une mesure importante dans le sens de la nécessaire ouverture, à titre urgent, de tous les points de passage. Tout en prenant acte avec satisfaction des récents transferts de produits agricoles et de poissons qui ont été effectués, à titre exceptionnel, depuis Gaza jusqu'à la Cisjordanie, l'Union européenne souligne qu'il importe qu'Israël modifie sa politique pour permettre à Gaza de commercer normalement en tout temps.

L'Union européenne plaide pour une modification radicale de la situation de la bande de Gaza sur les plans

politique, économique et de la sécurité, et notamment à la fin du bouclage. Les parties doivent s'acheminer d'urgence vers un cessez-le-feu durable, fondé sur l'accord auquel elles sont parvenues au Caire le 26 août tendant à conclure un accord mettant fin au bouclage de Gaza et répondant aux légitimes préoccupations d'Israël en matière de sécurité. Un retour au statu quo ante qui a précédé le dernier conflit est exclu. L'Union européenne est prête à jouer un rôle déterminant dans le cadre des efforts internationaux déployés à l'appui d'un cessez-le-feu durable, notamment par une relance rapide, voire un élargissement de la portée et du mandat de sa mission, la mission d'assistance frontalière de l'Union européenne, à Rafah et de la Mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens. Nous exhortons toutes les parties concernées à faire en sorte que les conditions soient réunies pour lui permettre de jouer ce rôle.

L'Union européenne appuie les efforts du Gouvernement palestinien de consensus national et du Président Abbas et encourage fermement l'Autorité palestinienne à assumer progressivement ses fonctions de gouvernement dans la bande de Gaza, notamment dans les domaines de la sécurité, de l'administration civile et de la surveillance des points de passage de Gaza. Nous nous félicitons de la convocation de la première séance du Conseil des ministres à Gaza, qui est un fait positif, et nous exhortons toutes les factions palestiniennes à mettre fin à leurs divisions internes. Nous sommes préoccupés par les récents attentats à la bombe qui ont visé des personnalités du Fatah à Gaza.

La situation intolérable à Gaza, la récente recrudescence de la violence à Jérusalem et la dégradation du contexte régional soulignent la nécessité d'une paix globale permettant de mettre fin à toutes les revendications et de satisfaire les aspirations légitimes des deux parties, notamment celles des Israéliens concernant leur sécurité et celles des Palestiniens concernant leur statut d'État. Nous saluons les efforts renouvelés du Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, afin d'aider les parties à revenir à la table de négociation et demandons aux parties et à l'ensemble des principaux acteurs, y compris le Quatuor, la Ligue des États arabes et le Conseil de sécurité, de prendre les mesures qui s'imposent à cette fin. À cet égard, l'Union européenne réaffirme que son intérêt stratégique est de voir se terminer ce conflit et qu'elle est disposée à jouer un rôle de premier plan et à contribuer activement à une solution négociée à toutes les questions relatives au statut définitif.

L'Union européenne fera tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer la conclusion d'un règlement juste et durable au conflit. Je tiens à insister sur ce point, compte tenu de certaines des observations qui ont été faites au cours de ce débat. À cet égard, l'Union européenne réitère l'offre qu'elle a faite aux deux parties de leur accorder un train de mesures de soutien de l'Union européenne sur les plans politique, économique et sécuritaire et un partenariat spécial, privilégié, avec l'Union européenne au cas où un accord de paix définitif serait conclu. L'Union européenne est convaincue qu'un tel soutien et un tel partenariat, en établissant entre l'État d'Israël et un futur État palestinien des liens de plus en plus étroits avec l'Europe, créeront un cadre stratégique propice à leur développement stable, sûr et prospère.

M^{me} Al-Mughairy (Oman) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le plaisir de prendre la parole au nom du Sultanat d'Oman sur la question de Palestine. À cet égard, je voudrais tout d'abord exprimer notre appréciation à M. Fodé Seck, Représentant Permanent de la République du Sénégal et Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, pour le rapport du Comité, publié sous la cote A/69/35. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général de son rapport publié sous la cote A/69/371 sur la situation au Moyen-Orient, et nous nous félicitons également de la déclaration du Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre d'une question ancienne et tragique qui, tout en restant complexe, est également devenue de plus en plus dangereuse à la suite des actes de violence perpétrés récemment par Israël contre des Palestiniens innocents de la bande de Gaza. Nous appelons l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité et les autres acteurs concernés à assumer leur responsabilité morale et juridique de défendre la légitimité internationale et de mettre en œuvre les résolutions du Conseil relatives à cette question. Nous lançons également un appel à la communauté internationale pour qu'elle contraigne la Puissance occupante à mettre en œuvre les résolutions pertinentes, à s'acquitter de toutes ses obligations et à se retirer de tous les territoires arabes occupés, dont le Golan syrien et les autres zones qui sont encore sous occupation dans le sud du Liban.

L'Assemblée générale a proclamé 2014 Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Par cette action, la communauté internationale a déclaré son intention de chercher une paix juste qui aboutisse à la liberté et à l'indépendance nationale du peuple palestinien. Mais la Puissance occupante s'est engagée sur une nouvelle voie. Elle a choisi l'utilisation aveugle d'armes et le recours à une force excessive, provoquant la mort de Palestiniens à Gaza, dont la plupart étaient des personnes âgées, des enfants et des femmes, ainsi que la destruction de milliers de maisons, d'infrastructures civiles, de biens commerciaux et d'installations des Nations Unies.

Le Sultanat d'Oman se félicite de la visite effectuée récemment par le Secrétaire général au Moyen-Orient, preuve qu'il reconnaît la nécessité de rechercher d'urgence une solution au conflit israélo-palestinien, à la lumière notamment des événements tragiques qui se sont produits récemment. Nous saluons la décision prise par le Gouvernement suédois de reconnaître officiellement l'État de Palestine, ainsi que le vote majoritaire au Parlement du Royaume-Uni, convaincu que le Gouvernement britannique devrait reconnaître l'État de Palestine. Nous nous réjouissons de la décision prise par le Parlement espagnol de prier instamment son gouvernement à encourager la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État. Nous saisissons également cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à la République arabe d'Égypte ainsi qu'à la Norvège d'avoir organisé une conférence des donateurs au Caire le mois dernier, et nous engageons les États participants à mettre en œuvre les résultats de cette conférence.

L'expansion poursuite de la construction de colonies de peuplement israéliennes et le transfert forcé par la Puissance occupante des Bédouins et des communautés d'éleveurs vivant en Cisjordanie vers des centres constituant des violations des droits de l'homme des Palestiniens et une violation de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève, qui stipule que

« Les transferts forcés, en masse ou individuels, ainsi que les déportations de personnes protégées hors du territoire occupé dans le territoire de la Puissance occupante ou dans celui de tout autre État, occupé ou non, sont interdits, quel qu'en soit le motif ».

Le Sultanat d'Oman est tout aussi préoccupé par la situation tragique qui règne dans les territoires palestiniens occupés due au blocus israélien et à la brutalité des actes illicites et inhumains visant à modifier la composition démographique de la région, ainsi que

par les pratiques de la Puissance occupante à Al Qods et les attaques menées contre le Haram al-Charif.

Nous tenons à souligner avec force que la sécurité et la stabilité ne pourront pas être instaurées par le recours à la force militaire. Comme notre Ministre d'État aux affaires étrangères, S. E. M. Youssef Bin Al-Alawi Bin Abdulla, l'a dit clairement dans la déclaration du Sultanat d'Oman au débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session,

« La sécurité et la stabilité ne peuvent être obtenues par l'emploi excessif de la force ni en faisant délibérément le plus possible de morts, de blessés et de destruction à l'échelle la plus large possible. Au contraire, non pensons que la voie qui mène à la sécurité et à la stabilité, qui détermine la relance économique et sociale, passe inévitablement par un partenariat entre Palestiniens et Israéliens. Et nous estimons qu'un tel partenariat a une chance de voir le jour après la conclusion du cessez-le-feu entre les parties palestinienne et israélienne concernant Gaza. Nous soulignons qu'il importe que les deux parties respectent l'accord dans leurs paroles et dans leurs actes et veillent à ne pas l'enfreindre sous aucun prétexte, et nous appelons les deux camps, Palestiniens et Israéliens, à reprendre sur un pied d'égalité les négociations en vue de parvenir à un règlement juste et global qui garantisse la paix et la sécurité à Israël et réponde aux espoirs du peuple palestinien et à son aspiration à recouvrer ses droits. » (A/69/PV.20, p. 5 et 6)

En conclusion, le Sultanat d'Oman affirme qu'il est fermement convaincu de la nécessité de reprendre le dialogue et la négociation, et demande à toutes les parties concernées par le processus de paix, au Conseil de sécurité et au Quatuor de jouer un rôle actif en vue de parvenir à une solution juste et globale et à la paix tant souhaitée. Israël, Puissance occupante, doit respecter toutes les décisions juridiques et internationales, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en vue de la création d'un État palestinien indépendant dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, vivant côte à côte avec Israël, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

M^{me} Söder (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne, mais nous voudrions saisir l'occasion pour faire quelques observations complémentaires.

Je tiens tout d'abord à dire que la reconnaissance de l'État de Palestine par la Suède a pour but de faire en sorte que les parties soient davantage sur un pied d'égalité et d'améliorer les perspectives d'un accord négocié sur le statut définitif. Nous prenons le parti de la paix, et non d'un camp, et nous rejoignons les 134 pays qui ont déjà reconnu l'État de Palestine. Nous le faisons forts de notre expérience et de notre participation dans la recherche d'une solution pacifique à ce conflit, avec les efforts du comte Bernadotte dans les années 40, les contacts que nous avons établis très tôt avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) par l'intermédiaire d'Olof Palme, la collaboration fructueuse entre l'Égypte et la Suède en faveur de l'ouverture d'un dialogue entre les États-Unis et l'OLP en 1988, et l'expérience des nombreux Suédois qui sont allés vivre dans des kibboutz en Israël dans les années 60-70 et plus tard. Nous le faisons aussi sur la base des relations que nous entretenons de longue date avec Israël et avec les Palestiniens.

Aujourd'hui la jeunesse, en Palestine et en Israël, a besoin de voir qu'il existe une autre solution que la violence. Nous avons l'espoir que la reconnaissance viendra renforcer les forces constructives et modérées dans les deux camps, contribuera à la fin de l'occupation et aidera à interrompre la marche inexorable vers une réalité où il n'y aura qu'un État.

L'heure est grave. La terrible spirale de violence vécue récemment, avec la guerre dévastatrice sur Gaza et la récente multiplication des actes de provocation, de violence et des attentats à Jérusalem, est un rappel douloureux de l'urgence de la situation. La Suède condamne le terrible attentat qui a visé des fidèles juifs à Jérusalem la semaine dernière. Il faut que tous les acteurs concernés fassent front commun pour empêcher que le conflit politique ne dégénère en une violence à caractère religieux. Sans quoi, les chances de parvenir à une solution des deux États qui réponde aux aspirations des deux parties seront perdues. L'absence de progrès alimente de nouveaux actes de violence dans la zone immédiate, bien sûr, mais aussi dans le reste du Moyen-Orient. Rien ne peut excuser les actes de provocation, les attentats, les tirs de roquettes contre des civils et autres actions violentes. L'expansion des colonies israéliennes, les démolitions, les confiscations de terres, les transferts et réinstallations forcés en Palestine sont contraires au droit international et rendent un accord négocié définitif sur la solution des deux États non seulement plus difficile mais bientôt quasiment impossible.

Les conditions à Gaza sont intolérables et intenable et un retour à la situation telle qu'elle était avant la guerre n'est pas envisageable. Le statu quo signifie que la solution des deux États s'éloigne aussi rapidement que se détériore la situation sur le terrain, à Gaza et en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Il faut ouvrir les frontières de Gaza pour que les matériaux de construction et autres, ainsi que les personnes, puissent circuler, et qu'il y ait davantage de débouchés commerciaux. Les habitants de Gaza doivent voir une amélioration immédiate de leurs conditions de vie si l'on veut qu'ils conservent espoir dans l'avenir et ne perdent pas totalement confiance dans la communauté internationale.

L'heure est venue pour la communauté internationale de s'engager plus activement, que ce soit l'Union européenne, le Conseil de sécurité, les États-Unis d'Amérique, la ligue des États arabes ou le Quatuor. Nous devons aider les parties en proposant des paramètres clairs et un calendrier précis pour la conclusion d'un règlement juste, durable et global au conflit. L'objectif est qu'Israël et la Palestine vivent côte à côte dans la paix et la sécurité, au sein de frontières reconnues. La communauté internationale a le devoir de protéger et de rassurer les acteurs constructifs et modérés qui, en Palestine, adhèrent à la non-violence et acceptent la reconnaissance d'Israël et les accords précédemment conclus. La Suède entend pour sa part agir en ce sens.

M^{me} Al-Mughairy (Oman), Vice-Présidente, assume la présidence.

En cette journée, il est plus que temps de changer les paroles en actes sur le terrain. En la période actuelle, il est important d'aider le Président Abbas à renforcer l'Autorité palestinienne et le Gouvernement de consensus à Gaza et en Cisjordanie. La Suède a récemment adopté une nouvelle stratégie quinquennale pour le développement de la Palestine s'élevant à un total de 200 millions de dollars, soit une augmentation de 50 %.

Cette année marque aussi le soixante-cinquième anniversaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui a été créé pour venir en aide aux millions de Palestiniens qui ont dû fuir leurs maisons. La Suède restera l'un des grands soutiens de l'UNRWA et, cette année, nous avons versé environ 50 millions de dollars à l'Office. Nous sommes

en outre fiers d'exercer la présidence de la Commission consultative de l'UNRWA.

Je conclurai en disant que nous comptons sur les dirigeants palestiniens et israéliens pour tout mettre en œuvre afin que leurs peuples connaissent bientôt la prospérité, la paix et la sécurité. Seule la paix peut apporter la sécurité pleine et véritable.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, et exactement deux ans après l'adoption de la résolution 67/19 accordant à la Palestine le statut d'État non membre observateur, je tiens à saluer la décision de la Suède de reconnaître l'État de Palestine ainsi que celle des Parlements britannique et espagnol de recommander à leur gouvernement respectif de reconnaître eux aussi l'État de Palestine.

Je me dois de souligner d'emblée que l'État de Palestine demeure pleinement sous occupation étrangère et que nous avons la responsabilité collective, en vertu de la Charte des Nations Unies et des dispositions du droit international, de concourir à mettre un terme à cette occupation afin que la Palestine parvienne à l'indépendance et, bien entendu, devienne membre à part entière de l'Organisation. Nous sommes réunis aujourd'hui à un moment où il y a une crise à Jérusalem et où les efforts de paix menés par les États-Unis semblent dans l'impasse, Israël poursuivant sa politique d'agression, et notamment l'expansion de ses colonies de peuplement, en violation flagrante du droit international et des résolutions de l'Organisation.

Le conflit à Jérusalem et autour de la question du statut de Jérusalem est un peu le modèle réduit du conflit israélo-arabe. La clef d'une paix juste et globale dans notre région réside dans le règlement de cette question. Ce n'est guère surprenant étant donné que les murs de la vieille Jérusalem renferment une histoire à nulle autre pareille. Les histoires des prophètes, des apôtres, des rois, des sultans, de la noblesse et d'autres encore s'y rejoignent toutes. À Jérusalem, le temporel côtoie l'intemporel et il est difficile de séparer la foi de la politique. À Jérusalem, les images du passé se mêlent à celles du présent et aux rêves d'avenir. Mais par-dessus tout, Jérusalem est une ville de symboles.

Nous disons aussi que le conflit à Jérusalem est un peu le modèle réduit du conflit israélo-arabe, parce que sur la question de Jérusalem, Israël continue d'afficher son mépris flagrant des résolutions et de la Charte des Nations Unies, des dispositions du droit

international, des Conventions de Genève et de La Haye, des résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil des droits de l'homme, du Conseil économique et social et de l'UNESCO, ainsi que l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Tous ces textes rejettent l'acquisition de territoires par la force; dénoncent les pratiques provocatrices d'Israël à Jérusalem depuis 1967; condamnent les mesures qu'il prend en vue de modifier le statut et l'identité de la ville, notamment sa décision d'annexer Jérusalem-Est ou la promulgation de ce qui est connu sous le nom de « loi fondamentale »; considèrent tous ces actes nuls et nonavenus et appellent à leur pleine révocation, conformément, en autres, aux résolutions 252 (1968), 267 (1969), 446 (1979), 452 (1979), 465 (1980), 471 (1980), 476 (1980) et 478 (1980) du Conseil de sécurité.

Le fait est qu'à Jérusalem, comme dans tous les autres territoires occupés, mais plus encore, Israël continue de construire des logements, de s'approprier les biens d'Arabes palestiniens et de les harceler de diverses manières, notamment en démolissant leurs maisons pour les déplacer en invoquant divers prétextes. Il convient de se rappeler que la première mesure prise par Israël après avoir occupé Jérusalem-Est, en 1967, a été de démolir totalement, en quelques heures, ce que l'on appelait alors le quartier marocain et d'en déplacer tous ses habitants.

Pour ce qui est des colonies, leur construction se poursuit au même rythme depuis cette date. Le nombre de colons à Jérusalem-Est dépasse maintenant les 250 000, et près de 35 % des territoires de Jérusalem-Est ont été saisis pour l'implantation de colonies de peuplement. Les Arabes palestiniens, eux, ne sont pas autorisés à construire, mis à part sur 13 % de la superficie de Jérusalem-Est. Naturellement, ce pourcentage est purement théorique puisque la majorité de cette zone est déjà construite. En outre, obtenir des permis de construire auprès des autorités d'occupation est l'une des tâches les plus difficiles, voire tout simplement impossible, pour les résidents palestiniens. Entre 1967 et la fin de l'année dernière, Israël a démoli plus de 2 000 maisons à Jérusalem-Est et expulsé plus de 14 309 personnes. N'oublions pas le rôle du mur de séparation et la politique des autorités d'occupation à cet égard, qui consiste à encercler Jérusalem-Est par des colonies pour couper tout lien avec le nord, le sud et même l'est de la Cisjordanie, sans parler de l'interdiction qui est faite à tous les autres habitants de la Cisjordanie d'entrer à Jérusalem s'ils n'ont pas de permis spécial, sésame qui est évidemment difficile à obtenir.

Lorsque nous affirmons que Jérusalem est la clef d'une paix juste et globale dans notre région, nous voulons dire que tant que l'occupation de Jérusalem-Est n'aura pas pris fin et que les droits des Palestiniens, qu'ils soient arabes, chrétiens ou musulmans, n'y auront pas été rétablis, il n'y aura pas de règlement pacifique viable. Jérusalem-Est est la seule capitale de l'État de Palestine. Il n'y a pas d'autre possibilité pour l'État de Palestine. Ce que le représentant de la Puissance occupante a appelé une « Jérusalem unie », la « capitale éternelle de l'État d'Israël », n'est pas une ville unie, si ce n'est sous une occupation rejetée par le monde entier. Cette prétendue unité est un produit de la guerre et de la logique de la force. Elle est simplement l'expression d'une domination et d'une absorption totales.

Or Jérusalem refuse d'être une ville monochromatique. Elle n'est pas sacrée pour les juifs uniquement. À Jérusalem, le Christ a répandu son message. La ville est traversée par le chemin du Golgotha et abrite l'Église du Saint Sépulcre. Pour les musulmans, elle est la première des deux qiblas et le troisième lieu saint. Elle est également la terre vers laquelle le Prophète a effectué son périple de la nuit et d'où il est monté aux cieux. Seule la fin de l'occupation de Jérusalem-Est et la restitution des droits arabes usurpés – ceux des chrétiens comme des musulmans – permettront à Jérusalem de retrouver sa place en tant que ville de paix et d'humanité qui défend les valeurs les plus nobles de l'humanité.

En guise de conclusion, je ne puis trouver de paroles plus éloquentes que celles du grand poète palestinien Mahmoud Darwish :

« À Jérusalem, je veux dire à l'intérieur des vieux remparts, je marche d'un temps vers un autre sans un souvenir qui m'oriente. Les prophètes là-bas se partagent l'histoire du sacré... Ils montent aux cieux et reviennent moins abattus et moins tristes car l'amour et la paix sont saints et ils viendront à la ville ».

M^{me} Rios Requena (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord, au nom de ma délégation, adresser nos plus sincères félicitations au Président de l'Assemblée générale pour le travail qu'il réalise au cours de la présente session. Ma délégation salue l'action louable menée par M. Fodé Seck, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et par le Bureau du Comité ainsi que l'excellent travail réalisé en vue de fournir des informations transparentes sur la situation

dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

L'État plurinational de Bolivie réaffirme son appui à l'autodétermination du peuple palestinien et à son droit à un État libre, souverain et indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. L'État plurinational de Bolivie, en cette Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, proclamée en vertu de la résolution 68/12, réaffirme son appui aux efforts visant à mettre fin à l'occupation du territoire palestinien par Israël et à appliquer la solution des deux États afin de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination.

La Bolivie condamne fermement le blocus qu'Israël impose au peuple palestinien, en contravention des principes fondamentaux du droit international humanitaire et d'autres principes semblables des droits de l'homme, et en violation flagrante de diverses résolutions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 181 (III) de 1947. Mon pays rejette dans les termes les plus forts la terrible attaque terroriste et génocidaire, baptisée opération « Bordure protectrice », lancée par l'armée israélienne contre le peuple palestinien, victime d'un massacre sanguinaire qui a duré 50 jours, fait 2 189 morts parmi les Palestiniens, dont 67 % de civils, y compris 513 enfants et 269 femmes, et plus de 11 000 blessés.

Mon pays est horrifié par les informations publiées par différentes organisations, décrivant la destruction des habitations de plus de 100 000 civils palestiniens de Gaza par des bombardements israéliens qui les ont rendues inhabitables, ce qui s'ajoute aux détentions arbitraires, aux enlèvements, aux actes de torture physique et psychologique et aux discours incendiaires incessants. Des mesures encore plus extrêmes et destructrices ont été prises, notamment le fait de priver des civils du droit à l'alimentation et le non-respect des conditions d'hygiène minimales dans les centres de détention israéliens illégaux. Israël a ainsi fait clairement savoir à la communauté internationale qu'il entendait poursuivre ses actes génocidaires.

L'État d'Israël continue de mener sa politique d'expansion de ses colonies de peuplement illégales en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et a approuvé la construction de milliers de nouveaux logements, activités qui sont à l'origine des incursions de plus en

plus nombreuses aujourd'hui d'extrémistes israéliens sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, tandis que les confiscations de terres, les fouilles à proximité de sites sacrés, les démolitions de maisons, les révocations de carte d'identité et les expulsions de résidents palestiniens se sont poursuivies.

La majorité de la population de Gaza a perdu ses avoirs productifs : 419 entreprises et ateliers ont été endommagés et 128 autres détruits, ce qui a affaibli encore davantage l'économie, fait 30 000 nouveaux chômeurs et directement endommagé 17 000 hectares de terres agricoles et une grande partie de l'infrastructure agricole de Gaza. La centrale électrique de Gaza endommagée au cours d'une attaque aérienne israélienne le 29 juillet restait hors service, et les coupures de courant duraient encore 18 heures par jour dans une grande partie de Gaza. Selon les estimations du Gouvernement de l'État de Palestine, la reconstruction de Gaza coûtera 7,8 milliards de dollars.

L'État plurinational de Bolivie considère qu'il est inacceptable que des milliers de Palestiniens, dont un grand nombre de femmes et d'enfants, restent détenus dans des prisons israéliennes, dans des conditions difficiles : mauvaises conditions d'hygiène, isolement, refus d'une procédure régulière, absence de soins médicaux appropriés et refus des visites familiales, sans parler du harcèlement et de la mort de détenus gravement malades.

L'État plurinational de Bolivie continuera d'unir ses forces à celles de la communauté internationale pour faire en sorte que les aspirations du peuple palestinien à la paix, la liberté, la justice et la dignité se concrétisent et fassent enfin partie de l'histoire de l'humanité, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, y compris la résolution 194 (III).

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, le Pakistan exprime son entière solidarité avec le peuple de Palestine. Le peuple pakistanais soutient fermement la Palestine dans sa quête pour réaliser son aspiration légitime à l'exercice du droit à l'autodétermination et au statut d'État à part entière.

Les Palestiniens continuent de vivre un chapitre sombre de leur histoire, mais le peuple palestinien et la communauté internationale ne doivent pas perdre espoir. Tandis que nous prenons la parole aujourd'hui, nos pensées vont vers les habitants de Gaza qui ont tant souffert l'été dernier. Nous condamnons les récents

actes de profanation de la mosquée Al-Aqsa, les attaques contre des fidèles et l'emploi d'armes et de bombes à l'intérieur de la mosquée par l'armée israélienne. La mosquée a été fermée aux fidèles pour la première fois depuis 1967. Les restrictions encore imposées à la liberté de culte doivent être levées. Il faut mettre fin aux mesures visant à effacer le patrimoine palestinien, musulman et chrétien.

L'année dernière, l'Assemblée générale a déclaré 2014 Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, l'année a commencé avec un fort sentiment d'espoir mais se termine par un retour à la violence. Le processus de paix s'est effondré et les chances de paix se sont encore amenuisées. Les très nombreuses colonies de peuplement, dont le nombre a augmenté de 150 % durant l'année écoulée et qui ont abouti à la plus grande saisie de terres en trois décennies, ont, dès le départ, réduit à néant le timide espoir de paix. Les 50 jours de déluge de violence à Gaza cet été, causant la mort de plus de 2 100 Palestiniens, ont aggravé la situation humanitaire des habitants de Gaza qui manquent déjà de nourriture et dépendent de l'aide.

Nous nous félicitons que le Secrétaire général et le Conseil des droits de l'homme aient chacun mis en place une commission d'enquête par pour établir les faits survenus à Gaza. Ces mesures vont dans le bon sens mais reste à savoir si ces commissions pourront effectivement mener à bien leurs enquêtes et si leurs recommandations seront ou non mises en oeuvre.

Au cours de l'année écoulée, les destructions, les démolitions et les déplacements forcés en Cisjordanie et Jérusalem-Est ont augmenté de 24 %. Les restrictions imposées par Israël à la circulation des personnes et des biens dans le territoire palestinien occupé y ont des répercussions sur la croissance économique, dont le taux est tombé d'une moyenne de 11 % il y a quelques années à à peine 1,5 % l'an dernier. Tout cela montre bien la gravité de la situation dans laquelle se trouve le peuple palestinien.

La relance du processus de paix pourrait susciter une lueur d'espoir, mais sans un engagement sincère en faveur de la paix, le dialogue pour le dialogue ne sert à rien. Jusqu'à présent, les efforts entrepris par la communauté internationale, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale pour relancer le processus de paix ont échoué. Les initiatives du Quatuor et de la Ligue des États arabes n'ont pas abouti. Des questions se posent

quant à la viabilité et la pertinence de la solution des deux États.

Nous félicitons le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ainsi que le Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, d'avoir investi leur capital politique et leur énergie dans le processus de paix. Nous remercions tout particulièrement le Secrétaire général des efforts diplomatiques énergiques qu'il a déployés pour désamorcer la crise à Gaza et pour contribuer à l'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones dévastées. Ces sombres moments de l'histoire du Moyen-Orient doivent devenir des moments décisifs. Pour cela, le paradigme qui sous-tend la réflexion et les calculs stratégiques doit changer. Les deux parties et la communauté internationale doivent prendre conscience du fait que c'est aujourd'hui ou jamais. La violence ne constitue nullement une solution. Les parties doivent prendre du recul pour réfléchir, faire des choix difficiles et donner une chance à la paix.

Il n'y a qu'une seule option : des négociations directes, fondées sur les paramètres convenus au niveau international, assorties d'objectifs et de délais précis. La seule voie vers une paix viable et durable est la création de l'État de Palestine, avec Al Qods Al Charif comme capitale, sur la base des frontières d'avant 1967. Tant que tous ces critères ne seront pas remplis, la paix continuera de nous échapper. Pour garantir la paix au Moyen-Orient, il est indispensable qu'Israël se retire de tous les territoires arabes, y compris le Golan syrien.

Des avancées positives ont tout de même été enregistrées. La Suède a reconnu la Palestine. Les parlements britannique, espagnol et irlandais ont voté pour la création d'un État palestinien. Le Parlement français envisage de le faire. Il s'agit d'une tendance croissante et d'un processus inéluctable. D'autres pays leur emboîteront le pas. Le Conseil de sécurité est saisi d'un projet de résolution qui pourrait ouvrir un chemin bien balisé vers la paix. Il ramènerait le Conseil à la place qui est la sienne – à la direction des activités de maintien de la paix et de la sécurité. Nous exhortons les dirigeants israéliens et palestiniens à influencer sur l'avenir des futures générations de leurs États et de leur région. Ils doivent entamer des pourparlers en vue de parvenir à une paix durable.

Dans l'intervalle, les mesures suivantes doivent être prises de toute urgence. Le blocus de Gaza doit être levé. La démolition d'habitations palestiniennes et l'expulsion des Palestiniens de leurs maisons doivent cesser. Tous les prisonniers palestiniens doivent être

libérés. Et les promesses de contributions pour la reconstruction de la bande de Gaza doivent être honorées par tous les donateurs. À cet égard, nous rendons hommage à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour ses plans solides de relèvement et de reconstruction et pour les sacrifices consentis par son personnel. Le Gouvernement pakistanais contribue actuellement à l'UNRWA à hauteur d'un million de dollars. Nous espérons que cela permettra d'alléger quelque peu les souffrances qu'endurent les victimes palestiniennes de l'offensive militaire israélienne à Gaza.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Au moment même où nous sommes réunis ici aujourd'hui, les violations israéliennes se poursuivent à Jérusalem, outre les actes illégaux de provocation perpétrés dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est. Leur objectif est de consacrer l'occupation et l'oppression du peuple palestinien.

Nous condamnons les mesures prises à l'encontre de la mosquée d'Al-Aqsa et le non-respect de son caractère sacré. Il s'agit d'un haut lieu saint pour les musulmans. Nous condamnons le refus par la puissance occupante israélienne de laisser entrer les fidèles musulmans dans la mosquée. Nous appelons la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, à assumer ses responsabilités et à mettre fin aux violations quotidiennes commises par Israël contre le Haram al-Charif. De plus, des extrémistes politiques et religieux israéliens sont autorisés à profaner le Haram al-Charif sous la protection de la police israélienne. Tout cela fait suite à l'agression perpétrée l'été dernier par Israël, 50 jours durant, contre la bande de Gaza. Cette terrible agression a fait des milliers de morts et de blessés ainsi que d'incalculables dégâts, dépassant les ravages infligés à Gaza en 2009. Il ne s'agit là que de la dernière en date d'une longue liste de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par Israël, notamment concernant la protection des civils en période de conflit armé.

La présente séance a lieu le jour même où nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et où nous commémorons l'adoption par l'Assemblée générale de son historique résolution 67/19, octroyant à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général et par les organes de l'ONU,

en particulier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, et leur exprimons notre gratitude. Nous les remercions des efforts inlassables et intenses qu'ils ne cessent d'entreprendre pour faire connaître les souffrances du peuple palestinien et pour défendre ses droits et ses aspirations politiques légitimes.

Le Koweït réaffirme le fondement juridique des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris la création d'un État indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous appelons une fois encore le Conseil de sécurité à assumer la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui a été confiée par la Charte des Nations Unies. Des mesures positives doivent être prises en vue d'instaurer la paix en adoptant le projet de résolution soumis au Conseil par le Groupe des États arabes, dans lequel est défini un calendrier en vue de mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens par Israël.

Il faut condamner la poursuite de la politique d'implantation de colonies par le Gouvernement d'Israël, Puissance occupante, de même que son appropriation des terres, l'expulsion des Palestiniens de leurs foyers et la saisie de leurs terres agricoles et de leurs biens, et la détention sans jugement des Palestiniens dans ses prisons et ses centres de détention. Nous sommes profondément inquiets de la poursuite par le Gouvernement de la puissance occupante de sa politique de construction de nouvelles colonies de peuplement à Jérusalem, en Cisjordanie et dans d'autres zones des territoires occupés. Nous exhortons la communauté internationale à faire pression pour mettre fin à ces pratiques, et à insister sur le respect de la quatrième Convention de Genève de 1949.

Nous avons écouté le représentant d'Israël. Nous ne répondrons pas à ce qu'il a déclaré, si ce n'est pour dire que cela montre une fois de plus qu'Israël estime qu'il est au-dessus de la loi et qu'il peut passer outre aux résolutions de l'ONU. Il a attaqué toutes les parties qui s'opposent aux politiques menées par la Puissance occupante.

Nous avons déjà averti, par le passé, que le maintien du statu quo dans les territoires palestiniens occupés aurait de lourdes conséquences, à la lumière du gel des efforts en faveur de la paix menés sur la base

de la solution des deux États. Le Koweït demande donc à la communauté internationale de faire pression sur Israël, Puissance occupante, pour qu'il mette un terme à ses politiques d'agression, cesse la construction de colonies de peuplement illégales dans les territoires occupés, mette fin à ses actes répétés de profanation de la mosquée Al-Aqsa, en finisse avec toutes ses tentatives visant à modifier le caractère démographique et géographique de Jérusalem, lève immédiatement et sans conditions son blocus illégal de Gaza, respecte le droit international et les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1860 (2009) du Conseil de sécurité, et se retire de tous les territoires arabes occupés en 1967.

Le Koweït demande la libération immédiate de tous les prisonniers et détenus palestiniens se trouvant dans les prisons israéliennes, en particulier les malades et les jeunes, y compris ceux qui ont été détenus avant les Accords d'Oslo. Nous enjoignons la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il traite les prisonniers palestiniens comme des prisonniers de guerre conformément aux Conventions de Genève, au droit international et à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à titre de première étape vers leur libération. Nous en appelons une fois de plus à Israël pour qu'il mette en application la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, qui lui demande de se retirer du Golan syrien jusqu'à la ligne du 4 juin 1967. La poursuite de l'occupation israélienne du territoire syrien est un véritable obstacle à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient.

L'État du Koweït renouvelle son engagement à se tenir aux côtés du Liban, pays frère, pour l'aider à préserver sa sécurité et son intégrité territoriale. Nous demandons à Israël de cesser ses violations continues du territoire et de l'espace aérien libanais, de se retirer du reste des territoires libanais occupés et de respecter la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

Pour terminer, nous réaffirmons notre solidarité et notre plein appui aux aspirations légitimes du peuple palestinien. Nous rendons hommage à sa ténacité et à sa détermination de recouvrer ses droits, ses terres et ses lieux saints. Le Gouvernement et le peuple koweïtiens continueront de lui fournir un appui politique, moral et matériel afin de pouvoir mettre un terme à l'occupation israélienne et établir un État palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément au droit international,

aux principes de la Conférence de Madrid, à la Feuille de route du Quatuor et à l'Initiative de la Ligue arabe.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je suis très heureux de vous voir, Madame la Présidente, diriger la séance d'aujourd'hui sur certains points très importants de l'ordre du jour. Je voudrais m'exprimer sur les points 35, « La situation au Moyen-Orient », et 36 « Question de Palestine » de l'ordre du jour. Je tiens également à rendre hommage à l'Ambassadeur Riyad Mansour, Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, alors que nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Les négociations directes tant attendues entre Israël et la Palestine ont brusquement pris fin en avril, et ont été suivies par l'éclatement de la crise de Gaza, qui a duré de juillet à août. Dans ces conditions, nous ne pensons malheureusement pas que les négociations reprendront de sitôt. Entretemps, nous constatons des signes inquiétants de tensions, exacerbées par les récents affrontements à la mosquée Al-Aqsa et l'attaque de la synagogue de Har Nof. Le Japon condamne tous les actes de violence, toutes les violations et toutes les incitations à la violence. Nos pensées et nos prières vont à toutes les victimes et à leurs familles endeuillées.

Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement jordanien pour ramener le calme. Nous nous félicitons qu'au cours de la visite récente à Amman du Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, les dirigeants d'Israël, de Jordanie et de Palestine aient accepté d'œuvrer à l'apaisement des esprits. Nous attachons beaucoup d'importance aux déclarations faites par le Premier Ministre israélien, M. Netanyahu, concernant le maintien du statu quo dans l'enceinte d'Al-Aqsa. Aussi le Japon appelle-t-il les dirigeants israélien et palestinien à faire preuve de détermination et de courage politiques pour apaiser les tensions et à s'abstenir de toute action unilatérale et de toute incitation à la violence. Les deux parties doivent s'employer à renforcer leur confiance mutuelle pour que les négociations de paix puissent reprendre.

La récente crise à Gaza a été le troisième conflit de grande envergure au cours des six dernières années. Le cercle vicieux de la méfiance et de la violence doit cesser. Les événements récents ont confirmé une fois de plus la nécessité d'une paix juste, durable et globale, fondée sur la solution des deux États. De ce point de vue, la confiscation de terres par Israël en septembre en Cisjordanie et à Jérusalem-Est est non

seulement illégale, elle va également à l'encontre des efforts internationaux déployés en faveur de la solution des deux États. Le Japon demande à Israël de geler complètement ses activités de colonisation, qui constituent une violation du droit international. De même, nous demandons au Gouvernement d'unité nationale palestinien de rester attaché à la renonciation à la violence, à la reconnaissance de l'État d'Israël et au respect des accords diplomatiques précédents. Le Japon enjoint également la Palestine à s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'entraver la reprise des négociations de paix.

Le Japon continuera d'aider les parties à renforcer la confiance mutuelle. En outre, nous devons chercher à promouvoir la confiance mutuelle parmi les générations futures. À cet égard, le Japon a récemment accueilli 10 jeunes dirigeants d'Israël et de Palestine dans le cadre de notre Programme d'invitation visant au renforcement de la confiance. Depuis 1996, le Gouvernement japonais a invité plus de 200 jeunes Israéliens et Palestiniens. Ces visites ont permis de renforcer la confiance mutuelle et de leur faire mieux connaître les efforts de paix déployés par le Japon dans la région du Moyen-Orient.

Le Japon s'est engagé à fournir plus de 20 millions de dollars à titre d'aide à la Palestine lors de la conférence sur la reconstruction de la bande de Gaza, qui s'est tenue au mois d'octobre, en sus des 7,8 millions de dollars déjà versés au mois d'août. Ces engagements font partie intégrante de la contribution japonaise de 200 millions de dollars annoncée par notre Ministre des affaires étrangères, M. Kishida, lors de la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine, qui s'est tenue à Jakarta en mars. Ces engagements ont toutefois été annoncés, non pas pour un retour au statu quo ante, mais pour aider les parties à parvenir à un cessez-le-feu durable, à la coexistence pacifique et à la prospérité dans la région. C'est pourquoi nous rappelons l'importance de mettre en place un mécanisme international de suivi visant à remédier aux problèmes liés à la sécurité, à l'aide humanitaire et à la bonne gouvernance. Le Japon est prêt à œuvrer à la réalisation de cet objectif avec Israël, la Palestine et l'Organisation des Nations Unies, entre autres.

Dans le cadre de la poursuite de l'objectif de la solution des deux États, nous devons également renforcer les fondements économiques qui sous-tendent le processus politique dans son ensemble. De ce point

de vue, le Japon continue d'apporter une contribution particulière en mobilisant l'investissement privé en Palestine. On peut citer à titre d'exemple l'initiative « Couloir pour la paix et la prospérité », dont le projet phare, le Parc agro-industriel de Jéricho, vise à transformer la région en un centre d'exportation. Il est prévu que le projet permettra de créer 7 000 emplois, les avantages économiques escomptés s'élevant à plus de 40 millions de dollars par an. En outre, le projet commun, dirigé par le Japon en collaboration avec Israël, la Jordanie et la Palestine, est un exercice concret de renforcement de la confiance mutuelle. Il nous plaît de constater que 11 entreprises ont déjà signé des contrats de bail, dont une qui devrait commencer ses activités bientôt.

Le Japon envisage également de mobiliser l'expérience et les ressources des pays d'Asie de l'Est au profit du développement de la Palestine. En février 2013, en vue de la réalisation de cet objectif, nous avons lancé la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine, et de nombreux projets de renforcement des capacités ont déjà été mis en oeuvre en coopération avec l'Indonésie et la Malaisie. Nous notons avec satisfaction qu'à la suite d'une proposition présentée conjointement avec mon collègue, l'Ambassadeur Desra Percaya, de l'Indonésie, l'Assemblée générale saluera les progrès réalisés par la Conférence dans le contexte du projet de résolution A/69/L.24, intitulé « Règlement pacifique de la question de Palestine », qui sera adopté demain.

La récente crise à Gaza et les tensions qui s'en sont ensuivies sur le terrain ont démontré à quel point il est urgent de faire avancer le processus de paix. Pour terminer, je tiens à souligner que le Japon, en coopération avec l'ONU et la communauté internationale, reste déterminé à jouer un rôle important dans la quête d'une paix et d'une prospérité durables dans la région.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président et les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien du rapport très utile (A/69/35) qui nous a été présenté aujourd'hui. Ce rapport révèle la réalité de ce qui se passe dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 et décrit les efforts déployés pour mettre fin à l'occupation israélienne et établir un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous voudrions également remercier le Département de l'information, au sein du Secrétariat, de son programme consacré à la

Palestine et de sa couverture médiatique dans diverses instances à l'occasion de l'Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Aujourd'hui, le monde célèbre une fois de plus la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien sur fond de circonstances qui sont pour le moins inhumaines, à cause de l'injustice et de l'oppression dont sont victimes nos frères palestiniens. Par conséquent, le Royaume de Bahreïn réaffirme qu'il continuera de s'engager en faveur de la question de la Palestine et d'appuyer le peuple palestinien frère dans les efforts qu'il déploie en vue de l'exercice de ses droits inaliénables. Le plus important de ces droits est l'établissement d'un État indépendant sur son territoire national, comme tous les autres peuples du monde entier, avec Jérusalem-Est pour capitale, et le rétablissement de tous ses droits légitimes tel que consacrés par divers instruments internationaux.

À l'occasion de la Journée internationale, S. M. le Roi Hamad bin Issa Al Khalifa de Bahreïn a adressé une lettre au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, soulignant qu'une solution juste et globale passe nécessairement par la création d'un État palestinien à part entière, jouissant de tous les droits souverains, à l'intérieur des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base de la solution des deux États, de l'Initiative de paix arabe et des résolutions pertinentes de l'ONU. À cet égard, le Royaume de Bahreïn salue la décision de la Suède de reconnaître l'État de Palestine et le droit du peuple palestinien de vivre côte à côte avec le peuple israélien. Nous appelons tous les pays amis qui ne l'ont pas encore fait à suivre cet exemple, afin de répondre aux aspirations du peuple palestinien frère et de promouvoir la stabilité, la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

Le rapport du Comité décrit en détail les nombreuses souffrances du peuple palestinien. La situation qui règne à Jérusalem-Est occupée, telle que décrite dans le rapport, est très préoccupante, en raison de l'augmentation du nombre d'attaques menées par des extrémistes israéliens contre la mosquée Al-Aqsa et d'actes de provocation et d'incitation, alors que persistent les confiscations des terres, les fouilles à proximité des lieux saints et les démolitions de maisons, ainsi que d'autres problèmes, comme les expulsions.

Le Royaume de Bahreïn continuera d'insister sur la nécessité de mettre en oeuvre les résolutions issues de la légitimité internationale et d'appuyer les efforts internationaux visant à garantir au peuple palestinien

ses droits inaliénables et à créer un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : La séance d'aujourd'hui se tient sur fond d'événements déplorables dans le territoire palestinien occupé. Cet été, le monde a été témoin des atrocités de guerre perpétrées dans la bande de Gaza, où on s'en est pris aux civils à grande échelle, où les infrastructures de la bande de Gaza ont été détruites et où les attaques ont aussi visé d'autres cibles pourtant résolument et clairement protégées en vertu du droit international. Cette guerre a fait plus de 2 150 morts parmi les civils et des milliers de blessés et a entraîné des destructions à grande échelle. Ces deux derniers mois, on observe une forte intensification des activités de colonisation dans les territoires palestiniens occupés, ainsi que des mesures de provocation sans précédent dans les lieux saints à Jérusalem-Est. Il s'agit là d'une tentative de créer un nouveau statu quo sur le terrain, un statu quo illégal au regard du droit international et auquel s'oppose l'Égypte et toute la communauté internationale.

Les actes posés ces derniers temps par Israël sont dangereux, non seulement parce qu'ils constituent des violations flagrantes du droit international et une menace à la paix et à la sécurité de la région et du monde, mais aussi parce qu'ils sapent le processus de paix dans son ensemble, dans la mesure où ils visent à transformer radicalement la situation à Jérusalem et à augmenter le nombre de colonies et de régions colonisées, ce qui met en péril les chances de parvenir à une solution des deux États et par conséquent fait obstacle à la création d'un État palestinien viable. À l'instar de tous les membres de la communauté internationale, y compris l'État de Palestine, l'Égypte condamne tous les actes de violence à l'encontre des civils et appelle Israël à mettre immédiatement fin à toutes les mesures illégales dans les territoires palestiniens occupés.

L'Égypte, en collaboration avec la Norvège, a organisé la conférence internationale sur la reconstruction de Gaza qui s'est tenue le 12 octobre. Cette conférence a été un franc succès, puisque les annonces de contributions internationales se sont élevées à 5,4 milliards de dollars. Il convient de rappeler à cet égard à quel point il importe que les pays donateurs honorent les engagements qu'ils ont pris à cette conférence. Pour que la conférence sur la reconstruction de Gaza aboutisse aux résultats escomptés, il est également essentiel d'accélérer la

livraison des matériaux de construction dans la bande de Gaza afin que 80 000 Palestiniens puissent enfin remettre en état et regagner leurs habitations, et que les habitants de Gaza reprennent espoir, eux dont les souffrances provoquées par les guerres successives lancées durant la dernière décennie n'ont que trop duré.

À la conférence sur la reconstruction de Gaza, de nombreux participants, y compris le Secrétaire général et les entités compétentes des Nations Unies, ont répété que la conférence du Caire devait être la dernière conférence de reconstruction. Nous partageons pleinement cet avis.

Nous réaffirmons de cette tribune toutefois que la seule garantie pour ce faire c'est de parvenir à un règlement juste et global de la question palestinienne, en mettant fin à l'occupation et en créant un État palestinien souverain, avec Jérusalem-est pour capitale, et en réglant la question des réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194 (III) de 1948. Sinon, la région connaîtra tôt ou tard un nouveau cycle de violence, synonyme encore une fois de massacres, de destruction et d'instabilité au Moyen-Orient, de poursuite de l'injustice intolérable faite au peuple palestinien frère et du déni de ses droits garantis par l'ensemble des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et ses droits les plus fondamentaux, notamment le droit à une vie digne dans un État totalement indépendant.

L'Égypte encourage la communauté internationale et le peuple palestinien frère à poursuivre leurs efforts inlassables visant à parvenir à un règlement global et juste de la question palestinienne sur la base des résolutions internationales pertinentes. Elle demande à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité de jouer leur rôle indispensable afin de parvenir à un tel règlement dans un délai raisonnable, en prenant en compte le fait que l'occupation dure depuis si longtemps que le peuple palestinien, les autres peuples arabes et la communauté internationale dans son ensemble ne peuvent plus la supporter. La solution doit garantir l'exercice de tous les droits des Palestiniens, en ne se préoccupant que d'imposer le droit sans considération des rapports de force, des alliances politiques et autres facteurs qui contribuent à priver le peuple palestinien de ses droits inaliénables.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies célèbre la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui vient une fois de plus rappeler à la

communauté internationale la nécessité de trouver d'urgence une solution à la question de Palestine.

La question de Palestine est une cause profonde majeure des troubles à long terme au Moyen-Orient. La question israélo-palestinienne est au cœur de la crise au Moyen-Orient. Un règlement rapide de cette question contribuerait à la paix et à la stabilité mondiales. La Chine regrette que la question palestinienne dure depuis plus d'un demi-siècle et qu'à ce jour le peuple palestinien n'ait pas recouvré ses droits légitimes. Les pourparlers entre Israël et la Palestine plongent de temps à autre dans l'impasse, et la multiplication des conflits entre les deux parties entraîne d'énormes souffrances pour le peuple palestinien. C'est pourquoi la communauté internationale doit redoubler d'efforts et œuvrer de façon innovante pour créer des synergies et parvenir à un règlement de la question.

La Chine reste attachée à un règlement pacifique de la question palestinienne. En 2013, le Président chinois, Xi Jinping, a proposé un plan de règlement en quatre points de la question palestinienne, qui indique la voie à suivre pour parvenir à la création d'un État palestinien indépendant et à la coexistence de la Palestine et d'Israël. Les négociations sont le seul moyen de réaliser la paix entre la Palestine et Israël. Des principes tels que celui de la terre contre la paix doivent être fermement défendus. La communauté internationale doit donner d'importantes garanties afin de permettre au processus de paix d'aller de l'avant.

À l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Président Xi Jinping a, au nom du Gouvernement et du peuple chinois, adressé un message de félicitations au peuple palestinien pour lui exprimer sa sympathie et son appui. Le Président Xi a souligné que la Chine appuie fermement la juste cause du peuple palestinien qui lutte pour recouvrer ses droits et ses intérêts légitimes.

La Chine appuie la création d'un État de Palestine indépendant et entièrement souverain dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous appuyons l'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organisations internationales. La Chine espère sincèrement que la Palestine et Israël reprendront les pourparlers de paix dès que possible pour donner une chance à la paix et garantir une paix durable au peuple palestinien.

La paix entre la Palestine et Israël est une aspiration commune des peuples du monde. La communauté

internationale doit apporter un concours conséquent à cet égard. La Chine appuie l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité dans l'exercice de leur rôle indispensable. Parallèlement, un règlement global de la question du Moyen-Orient ne peut être séparé du règlement des problèmes entre la Syrie et Israël et entre Israël et le Liban. Les voies de négociations entre la République arabe syrienne et Israël et entre le Liban et Israël sont des éléments importants du processus de paix au Moyen-Orient.

La Chine appuie fermement la Syrie et le Liban dans les efforts qu'ils déploient pour préserver leur souveraineté et leur intégrité territoriale et dans leur désir légitime de récupérer leurs territoires occupés. Nous appuyons le choix stratégique fait par les pays arabes de promouvoir une paix globale et durable dans la région. La Chine est disposée à œuvrer avec la communauté internationale en vue de promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient.

Un Moyen-Orient en proie aux troubles, caractérisé par des problèmes sensibles et la propagation du terrorisme, nuit gravement à la paix et à la sécurité internationales. La promotion de la paix, de la stabilité et du développement au Moyen-Orient est dans l'intérêt de toute la communauté internationale. La Chine suit de près l'évolution de la situation au Moyen-Orient et a constamment plaidé en faveur du respect des droits des pays et des peuples de la région, notamment le droit de choisir leurs propres systèmes politiques et de définir leur propre voie de développement en fonction de leurs situations particulières.

Nous encourageons toutes les parties concernées à s'efforcer de régler leurs différends par le dialogue politique sans exclusive. Nous sommes d'avis qu'en traitant des problèmes au Moyen-Orient, la communauté internationale doit adhérer aux buts et principes énoncés par la Charte des Nations Unies et aux normes fondamentales régissant les relations internationales. Nous rejetons l'intervention militaire étrangère et le renversement par la force du gouvernement légitime d'un pays. Nous sommes d'avis aussi qu'il faut que la communauté internationale applique un critère uniforme face aux menaces terroristes, reste attachée au processus de paix au Moyen-Orient et renforce son assistance économique au Moyen-Orient et sa coopération avec la région en vue d'y créer les conditions favorables à la paix, à la stabilité et au développement. La Chine est disposée à travailler avec la communauté internationale

dans le cadre de l'action menée pour promouvoir la paix, la stabilité et le développement au Moyen-Orient.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé cet important débat à l'Assemblée générale sur la question palestinienne.

Nous marquons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. À cette importante occasion, je voudrais réaffirmer l'appui inébranlable de l'Inde à la juste cause de la Palestine ainsi que sa solidarité avec le peuple palestinien dans sa lutte. Notre Premier Ministre, Sri Narendra, a, à cette occasion, adressé aujourd'hui un message réaffirmant cet appui et cette solidarité. Les relations civilisationnelles et historiques qui nous lient au peuple palestinien sont séculaires. Voilà pourquoi nous comprenons bien sa lutte et c'est ce qui explique notre sympathie indéfectible pour sa cause.

La position de l'Inde au sujet de la question palestinienne est inspirée par notre propre lutte pour la liberté, menée par le mahatma Gandhi, qui a appuyé les droits du peuple palestinien. Depuis lors, l'attachement de l'Inde à la cause palestinienne est une caractéristique essentielle de notre politique étrangère. L'Inde est pour un règlement négocié qui aboutirait à un État palestinien souverain, indépendant, viable et uni, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant en sécurité dans des frontières reconnues, côte à côte et en paix avec Israël, tel qu'approuvé par l'Initiative de paix arabe, la Feuille de route du Quatuor et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les souffrances de la population de Gaza n'ont pas cessé au lendemain du conflit de l'été, qui a tragiquement fait des morts parmi les civils, en particulier parmi les femmes et les enfants, et provoqué des destructions massives de maisons et d'infrastructures. Il importe que le blocus de Gaza soit complètement levé et que l'entrée des fournitures humanitaires et des matériaux

nécessaires pour la reconstruction soient autorisée sans restrictions.

Nous sommes vivement préoccupés par l'escalade des tensions à Jérusalem-Est. Il importe au plus haut point d'apaiser les tensions, de faire preuve de retenue, d'éviter les provocations et de relancer le processus de paix. La diplomatie et la sagesse politique doivent prévaloir sur la haine et la violence. Il n'y a pas d'autre voie pour instaurer une paix durable.

Outre l'appui politique ferme qu'elle apporte à la cause palestinienne, l'Inde continue d'appuyer les efforts d'édification de la nation menés par les Palestiniens en fournissant une assistance technique et financière à la Palestine. Elle verse aussi 1 million de dollars chaque année à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. L'Inde a récemment promis de verser 4 millions de dollars au Plan national de relèvement rapide et de reconstruction pour Gaza. Nous mettons également en œuvre, conjointement avec le Brésil et l'Afrique du Sud, des projets de développement en Palestine, dans le cadre du Forum de dialogue entre l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud, et nous avons promis 1 million de dollars pour un nouveau projet de reconstruction du centre médical Atta Habib à Gaza.

Le mahatma Gandhi a dit un jour, « Œil pour œil, et le monde finira aveugle ». L'urgence à présent est d'écouter ses sages paroles et de ne pas céder à la haine et à la violence. Nous sommes fermement convaincus que le dialogue est la seule option viable dans la quête d'un règlement pacifique juste, durable et complet de la question palestinienne. Nous espérons que les deux parties feront montre de la volonté politique nécessaire pour revenir à la table des négociations et reprendre le dialogue.

La séance est levée à 18 heures.